



Assemblée générale

Cinquante-deuxième session

22^e séance plénière

Jeudi 2 octobre 1997, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Oudovenko (Ukraine)

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 9 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Cet après-midi, le premier orateur est le Ministre d'État, Ministre des affaires étrangères du Sénégal et des Sénégalais de l'extérieur, S. E. M. Moustapha Niasse. Je lui donne la parole.

M. Niasse (Sénégal) : Monsieur le Président, l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies vient de porter unanimement son choix sur votre personne pour diriger les travaux de sa cinquante-deuxième session. Cette décision est un hommage rendu à vos éminentes qualités personnelles de diplomate et d'homme d'État en même temps qu'à votre grande expérience des relations internationales. Elle traduit aussi combien la communauté internationale apprécie le rôle que joue votre pays, l'Ukraine, dans la gestion des grands dossiers qui marquent l'évolution du monde. Mon pays est heureux de vous exprimer ses chaleureuses félicitations et ses vœux de succès dans la conduite de cette noble mission.

À votre prédécesseur, S. E. M. l'Ambassadeur Razali Ismail de la Malaisie, je voudrais rendre hommage pour la compétence et l'esprit d'ouverture avec lesquels il a dirigé les travaux de la cinquante et unième session de notre Assemblée générale. Qu'il en soit ici et maintenant vivement remercié.

Au nouveau Secrétaire général de notre Organisation, M. Kofi Annan, je voudrais adresser mes chaleureuses félicitations. L'élection de M. Kofi Annan, le 17 décembre dernier, a consacré les qualités exceptionnelles d'un homme qui a dédié sa vie entière aux causes de l'ONU. Je forme à son endroit des vœux de plein succès pour la haute mission qui lui est confiée. Je demeure convaincu qu'il saura faire honneur à notre continent, l'Afrique, et conduire, avec bonheur, notre Organisation dans le prochain millénaire.

La famille des nations du monde se retrouve, à nouveau, à ce rendez-vous annuel pour examiner la situation dans laquelle elle se trouve aujourd'hui et tracer en même temps des chemins de progrès pour les 12 mois à venir.

En apportant sa contribution à cette réflexion collective, mon pays, le Sénégal, voudrait joindre sa voix à celles de tous ceux qui trouvent dans notre Organisation l'espérance d'un avenir meilleur — parce que fait de paix et de solidarité — pour la société des hommes.

En effet, de par son caractère universel, de par la culture et l'éthique internationales qu'elle exprime et anime, de par les acquis qu'elle a su inscrire à l'actif de son action, l'Organisation des Nations Unies demeure un instrument irremplaçable pour la promotion de la paix, de la sécurité et du progrès dans le monde.

Il y a juste deux ans, à l'occasion de la célébration du cinquantième des Nations Unies, la communauté interna-

tionale soulignait, ici-même, et à l'unanimité, le caractère irremplaçable du cadre de réflexion, de discussion, de synthèse et de coordination de la vie internationale qu'est l'Organisation des Nations Unies. C'est qu'en effet, l'ONU a été et demeure un symbole multidimensionnel. L'ONU est, d'abord, un outil indispensable à la sauvegarde de la paix et de la sécurité du monde; l'ONU est, ensuite, une source de nouvelles espérances pour beaucoup d'hommes et de femmes qui souffrent de l'exil, de la faim, de la pauvreté, ou de la maladie. L'ONU est, enfin, un instrument de promotion de la démocratie, des droits de l'homme et du développement, c'est-à-dire de la justice entre les hommes, entre les peuples, entre les cultures et entre les civilisations.

Sous cet éclairage, nous avons fait de l'amélioration des capacités et de l'aptitude de l'Organisation à mieux faire face aux situations auxquelles notre monde se trouve aujourd'hui confronté l'une de nos priorités les plus essentielles. Nous l'avons fait en déclarant

«qu'afin de relever les défis de l'avenir et de répondre véritablement aux espérances placées en l'Organisation des Nations Unies par les peuples du monde entier, il est essentiel que l'Organisation elle-même soit réformée et modernisée.» (*Déclaration prononcée à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, résolution 50/6, par. 14*)

Nous sommes heureux de constater, aujourd'hui, que cette conviction a commencé à se traduire dans les faits. En effet, sous l'impulsion dynamique de notre Secrétaire général, l'ONU s'est présentement engagée dans un vaste chantier de réformes, sans précédent, dans l'histoire de notre institution commune.

Plus précisément, le 16 juillet 1997, M. Kofi Annan a présenté à l'Assemblée générale des propositions de réformes qui permettront à l'ONU d'être la clef de voûte d'un système international qui soit tout à la fois mieux adapté aux réalités du XXIe siècle.

Je tiens à exprimer toute ma gratitude au Secrétaire général ainsi qu'à ses collaborateurs pour les efforts et les énergies méritoires qu'ils ont consentis dans l'élaboration des propositions aussi hardies que pertinentes contenues dans le rapport.

Le Sénégal poursuit actuellement l'examen de toutes ces propositions, en relation étroite avec ses pairs membres de l'Organisation des Nations Unies, de l'Organisation de l'unité africaine et du Mouvement des pays non alignés. Le Sénégal le fera en gardant à l'esprit la volonté politique

manifestée par tous d'engager, dans des délais appropriés, les réformes qui sont nécessaires dans les domaines notamment du développement, du maintien de la paix et de la sécurité internationales, dans le domaine du désarmement et de la promotion des droits de l'homme, afin que l'Organisation puisse mieux répondre aux exigences de notre temps et aux aspirations des peuples pour lesquels elle a été créée.

Le chef de l'État sénégalais, S. E. M. Abdou Diouf, dans cette direction, a déjà donné les directives nécessaires et a fait mettre en place tous les moyens appropriés.

Dans ce cadre, la réforme du Conseil de sécurité appelle de la part de tous les États Membres un intérêt tout particulier et aussi, et en même temps, une commune volonté de fidélité à l'idéal de paix inscrit, depuis 1945, dans la Charte de San Francisco.

Le Groupe de travail de haut niveau chargé d'examiner la question a enregistré des progrès non négligeables, même si un consensus n'a pas encore pu être trouvé sur des points aussi fondamentaux que l'expansion, la composition et l'usage du droit de vote au sein du Conseil de sécurité.

Il reste que nous pouvons et que nous devons souligner, saluer et soutenir les nombreuses propositions constructives et souvent complémentaires qui ont été présentées et qui ont visiblement enrichi les débats au cours de cette année.

Il s'agit, à présent, de maintenir le cap et de redoubler d'efforts pour tirer profit du momentum ainsi créé et parvenir, à terme, à réaliser notre objectif de restructurer le Conseil de sécurité en le modernisant, en le démocratisant, en lui accordant plus de crédibilité et en lui conférant plus de transparence et donc plus de légitimité.

L'Afrique, dans cette réforme, a naturellement sa place; cette place qui doit lui être reconnue, à la mesure de son évolution historique, à la mesure de sa vocation de continent de l'avenir, dans le concert des nations.

La réforme du système des Nations Unies vers plus de cohérence et vers plus de dynamisme est importante; mais le sont aussi les urgences liées au maintien et à la promotion de la paix dans le monde.

Des progrès significatifs ont, il est vrai, été accomplis dans ce secteur au cours de ces dernières années. C'est ainsi que les Nations Unies sont parvenues à renforcer, de manière substantielle, leur capacité à planifier, à monter et à

conduire des missions de maintien de la paix à travers le monde. Mon pays, le Sénégal, se réjouit d'avoir pu contribuer à la réalisation de ces progrès à travers, notamment, le détachement d'officiers de son armée auprès du Secrétaire général, à New York, et ceci pour aider à mieux rationaliser les différents aspects des opérations de maintien de la paix.

Mais l'amélioration souhaitée ne doit pas se limiter aux seules questions de procédure, même si ces questions de procédure revêtent, il faut le reconnaître, une importance certaine.

Il nous faut aussi, et surtout, réexaminer en effet les orientations à donner aux missions de l'ONU dans tous les cas de menace ou de rupture de la paix dans le monde.

Il s'agit, en particulier, pour la communauté internationale, de se montrer plus réaliste dans les missions qu'elle confie aux Casques bleus de l'ONU.

Et, dans ce contexte, et en tirant les leçons des opérations du genre de celle menée en Bosnie-Herzégovine, nous devons nous rendre à une évidence toute simple : de par les «règles d'engagement» qui leur sont prescrites, les forces des Nations Unies ne sont pas encore juridiquement armées pour rétablir la paix dans les théâtres d'opérations où cette paix est rompue.

Dès lors, il nous semble plus indiqué de confier ces missions à ceux des membres de l'ONU qui consentent à les mener dans le cadre de coalitions placées sous l'autorité morale, et non sous le commandement de notre Organisation. L'on éviterait, ainsi, d'attribuer des mandats aux soldats de l'ONU, sans leur donner, comme cela arrive, en retour, les moyens juridiques, humains et matériels indispensables à l'accomplissement des missions à conduire.

Une telle option est d'autant plus souhaitable que des conflits multiformes continuent de secouer beaucoup de régions du monde, à commencer malheureusement par l'Afrique, notre continent.

Si en effet, sur ce continent, des avancées significatives ont été enregistrées, cette année, sur le chemin du retour à la paix dans un certain nombre de pays — c'est le cas, en particulier, au Libéria qui, grâce à la détermination des pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'appui de la communauté internationale, l'on vient de sortir d'un conflit fratricide qui aura duré sept ans —, par contre, il faut le dire et le rappeler, pour d'autres crises, la voie de la paix demeure encore incertaine.

C'est le cas, notamment, de la Sierra Leone où la situation demeure des plus préoccupantes malgré les initiatives prises par l'ONU, par l'OUA et, plus particulièrement, par la CEDEAO pour le rétablissement de la paix dans ce pays.

Au Congo-Brazzaville, un autre pays frère, le monde a été le témoin d'une brusque aggravation de la situation politique avec le déclenchement des affrontements militaires à partir du 5 juin 1997. Sur ce dossier aussi, il faut rappeler que les efforts conjugués de l'ONU et de l'OUA, les actions lucides et méritoires de S. E. El Hadj Omar Bongo, Président de la République gabonaise et également Président du Comité international de médiation, n'ont malheureusement toujours pas permis de trouver une issue politique à cette grave crise interne dont les prolongements constituent une sérieuse menace à la paix dans la sous-région et dans le continent.

Ailleurs, sur ce même continent, en Angola comme en Somalie, les conflits internes continuent d'échapper à tout projet de solution.

Face à tous ces dangers générés par tous ces conflits, les Africains ont mis en place, au niveau de l'OUA, il faut le rappeler, un Mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des crises en Afrique.

Il est, cependant, de toute évidence que l'organisation panafricaine n'a pas les moyens d'entreprendre, seule, les actions nombreuses et complexes que requièrent toutes les opérations de maintien de la paix en Afrique.

Un soutien massif de la communauté internationale lui est par conséquent particulièrement nécessaire dans ce domaine.

Et c'est pourquoi je voudrais, encore une fois, me féliciter de la tenue, le 25 septembre dernier, à l'initiative de son président, d'une session spéciale, au niveau ministériel, du Conseil de sécurité consacrée à la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique; et nous voudrions féliciter et également remercier notre collègue, Mme Madeleine Albright, Secrétaire d'État américain.

Cette réunion a été un témoignage éloquent de l'intérêt tout particulier que la communauté internationale accorde aux problèmes africains.

Cependant, je me dois de le souligner, les seules déclarations d'intention ne suffisent pas. Il nous faut, en effet, des actions concrètes. C'est dire toute l'importance

que le Sénégal accorde au rapport que le Secrétaire général est chargé de nous présenter prochainement et contenant justement des recommandations concrètes sur les causes des conflits en Afrique, sur les moyens de les prévenir et, au besoin, de les résoudre en parfait accord avec nos partenaires de l'ensemble de la communauté internationale.

Dans ce contexte, nous ne pouvons que nous réjouir de l'assistance grandissante que commencent à nous apporter certains grands pays de l'hémisphère Nord dans le cadre du renforcement des capacités africaines de maintien de la paix et de réponse rapide aux crises. À cet égard, il est juste de mentionner la France, les États-Unis d'Amérique et le Canada ainsi que d'autres pays du Nord. Et, dans la même direction, l'inauguration à Copenhague, le 2 septembre dernier, par le Secrétaire général de l'ONU, du Centre de planification de la nouvelle brigade d'intervention rapide de l'Organisation des Nations Unies aura été un événement d'une grande importance pour la prévention des conflits à travers le monde.

Parlant toujours de ces préoccupations pour l'Afrique, je voudrais évoquer la persistance du conflit qui oppose la Jamahiriya arabe libyenne d'une part, les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni de l'autre, à propos de la tragédie de Lockerbie. Le moment nous semble propice pour que les parties concernées trouvent enfin un dénouement heureux à cette affaire à travers le dialogue et la négociation car, encore une fois il faut le souligner, le peuple libyen souffre profondément de l'embargo dont il est l'objet.

Le Sénégal a noté avec satisfaction les progrès significatifs qui ont été enregistrés dans le cadre du processus de recherche d'une paix qui soit définitive sur la question du Sahara occidental, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies et sous la conduite du Représentant personnel du Secrétaire général, M. James Baker.

La situation au Moyen-Orient continue de préoccuper les hommes de paix. Les événements récents intervenus dans les territoires palestiniens occupés, les mesures d'expansion ou de construction de nouvelles colonies de peuplement israélien, les retards dans les négociations, tout cela a, à notre grand regret, exercé une influence négative sur l'ensemble du processus de paix.

Sont venus s'y ajouter des actes caractérisés de violence contre des civils sans défense, comme les récents attentats commis à Jérusalem, tous actes qui doivent être condamnés sans réserve parce qu'ils portent un énorme préjudice aux efforts de paix. Et c'est pour toutes ces

raisons qu'il y a lieu de lancer, ici même, un appel pressant aux coparrains du processus de paix et à la communauté internationale tout entière pour que les initiatives les plus appropriées soient prises afin de sauver ce processus de paix. Car aujourd'hui, plus que toute autre région du monde, le Moyen-Orient a réellement besoin de paix et de sécurité pour son développement. Cette paix ne pourra se bâtir que dans la confiance mutuelle et la volonté de vivre ensemble, dans le respect des droits et de la dignité de tous les peuples de la région.

La sécurité du monde passe aussi par la réduction des armements et par l'élimination de certaines catégories d'armes. Voilà pourquoi depuis plus de 50 ans, les Nations Unies se sont attelées à bâtir un monde débarrassé de toutes les armes de destruction massive. Dans la poursuite de cet objectif, des avancées significatives ont déjà été réalisées. Il y a un an, nous avons salué ici même, et avec toute la satisfaction que nous procurait l'événement, la conclusion du Traité portant interdiction complète des essais nucléaires dans le monde.

Depuis lors, la communauté internationale s'est engagée dans la négociation d'un traité d'élimination des mines terrestres antipersonnel. Le Sénégal, qui est membre de la Conférence du désarmement, a porté et continue de porter un intérêt tout particulier à cette question dont le règlement constituerait un grand pas en avant vers l'avènement d'un monde où il y aurait davantage de sécurité pour tous. C'est dans ce contexte que nous formons l'espoir de voir le processus d'Ottawa, auquel nous sommes partie prenante, aboutir, dès la fin de cette année, à la signature d'une convention par laquelle seraient proscrits la production, l'utilisation, le stockage et le transfert de toutes les catégories de mines terrestres antipersonnel.

Éradiquer la pauvreté dans le monde a été et demeure l'un des objectifs fondamentaux de l'Organisation des Nations Unies. En proclamant dans la Charte leur détermination à instaurer de meilleures conditions de vie dans un espace de liberté plus étendu, les pères fondateurs ont, en effet, voulu faire de l'ONU un instrument de combat pour le progrès social de toute l'humanité.

Or, à l'heure actuelle, la planète Terre est menacée par des défis mondiaux que n'arrête aucune frontière et qui n'épargnent aucune population. En vérité, bien avant l'économie, ce sont les problèmes du monde, qui ont notamment pour nom la pauvreté avancée, l'exclusion, le terrorisme, le crime organisé et le trafic des drogues, qui se sont mondialisés. Voilà pourquoi, quelle que soit la perspective dans laquelle nous abordons l'avenir, les problèmes de cette fin

de siècle ne pourront être résolus qu'à travers une action concertée et intégrée, capable de gérer en harmonie l'ensemble des turbulences qui accompagnent cette période fort changeante de l'histoire du monde.

C'est dans cette optique que le Sénégal, mon pays, salue la conclusion heureuse des négociations sur l'élaboration d'un Agenda pour le développement. Le consensus réalisé dans cet Agenda, qui tire sa substance des engagements antérieurement convenus dans les différents plans d'action des récentes conférences internationales, témoigne de notre foi commune dans les vertus d'un nouveau partenariat mondial pour le développement fondé sur l'impératif de l'interdépendance et de l'avantage mutuellement bénéfique entre nations. Le cadre conceptuel ainsi défini et accepté par tous, il reste maintenant à passer aux actes par une mobilisation conséquente des ressources qui soit à la mesure des intentions généreuses formulées dans l'Agenda pour le développement.

C'est dans cet ordre d'idées que le règlement de la crise de la dette, que la juste rémunération des produits de base, que le renoncement aux barrières commerciales et l'augmentation de l'aide publique au développement constituent pour nous des préalables indispensables à satisfaire pour bâtir un monde plus accueillant pour tous, afin que le village planétaire qui est le nôtre se consolide durablement et solidairement.

La lutte contre la pauvreté revêt, dans ce contexte, une priorité confirmée; car il est inacceptable qu'à l'ère des technologies de l'espace et d'Internet, des millions d'hommes et de femmes à travers le monde, et notamment dans l'hémisphère Sud, continuent à ne pas disposer des conditions minimales pour une vie décente, manquant d'eau, manquant d'électricité, manquant de médicaments, manquant de nourriture, en un mot manquant de sécurité et de bien-être. L'aspiration des peuples au mieux-être est une quête éternelle sur laquelle on ne saurait faire l'impasse, tant il est vrai que l'homme doit rester au début et à la fin du développement.

Dans cette recherche de solutions durables aux défis du sous-développement, mon pays a pris l'initiative, à l'occasion du trente-troisième Sommet de l'OUA, tenu à Harare au mois de juin dernier, de deux résolutions par lesquelles les chefs d'État et de gouvernement africains ont décidé à l'unanimité de renouveler leur appui au système des Nations Unies en général, et à l'action qu'elles déploient en Afrique en particulier, pour relever le niveau de vie des populations africaines. Il reste que ce besoin de solidarité ne nous fait pas oublier que toute oeuvre de développement durable doit

relever avant tout de la responsabilité nationale des États. Elle nécessite la définition et l'application effective de politiques macroéconomiques saines, fondées sur la transparence, fondées sur la primauté de la règle de droit, fondées sur la pratique de la démocratie, fondées sur le respect des droits de l'homme, et enfin fondées sur la justice sociale et la participation de tous à l'effort de développement national, c'est-à-dire sur ce qu'il est convenu d'appeler aujourd'hui la bonne gestion des affaires publiques.

Pour mon pays, cette option, qui doit être complétée par une solidarité à l'échelle planétaire, est la plus sûre dans notre marche vers l'idéal commun que nous assigne la Charte des Nations Unies.

En consignait dans notre Charte leur attachement au respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, les pères fondateurs de l'Organisation des Nations Unies ont inspiré des millions d'hommes et de femmes qui se sont levés, ici et là, pour prendre ce que Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II appelait, ici même, il y a deux ans, «le risque de la liberté». Leur combat méritoire a fait qu'aujourd'hui le respect de ces droits et de ces libertés est universellement considéré comme une composante essentielle de toute entreprise dont la finalité est le progrès et le bien-être de la personne humaine.

Le Sénégal, mon pays, qui reste profondément attaché à la dignité et à la valeur de la personne humaine, voudrait réitérer, ici, son engagement solennel et sans réserve de continuer à se tenir aux côtés de ceux, nombreux, qui luttent pour conquérir ou recouvrer leur droit à la liberté, à la justice et à la paix. Cette solidarité vaut pour nos frères de Palestine, pour ceux de Bosnie-Herzégovine, comme pour ceux qui, en Afghanistan, en Somalie, dans la région des Grands Lacs et ailleurs, n'aspirent qu'à la paix pour pouvoir construire leur propre avenir.

Je voudrais, dans ce cadre, me féliciter de la nomination de Mme Mary Robinson aux fonctions de Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme. Nous l'assurons de notre soutien et formons des vœux de plein succès pour sa mission exaltante.

Le caractère universel de l'Organisation des Nations Unies est une réalité qui doit être consolidée et renforcée. Dans cette optique, mon pays appuie, sans réserve, la demande de la République de Chine à rejoindre la communauté des nations du monde et à être admise au sein de notre Organisation ainsi que de ses institutions spécialisées. Si cette requête devenait effective, elle serait une contribution significative à la consolidation de l'idéal de l'universa-

lité de l'ONU, en même temps qu'elle rendrait justice au vaillant peuple de la République de Chine qui, par son développement économique et social, son attachement aux valeurs démocratiques et sa conduite sur la scène internationale, a donné des preuves irréfutables de sa foi dans les nobles objectifs de la Charte des Nations Unies et de sa capacité d'assurer la plénitude des responsabilités reconnues à tous les États Membres de notre Organisation.

Il y a huit ans, lorsque s'écroulait, en 1989, le mur de Berlin, un grand optimisme s'était emparé de la plupart des citoyens du monde. L'espoir était alors né qu'un nouveau départ allait aussitôt être pris vers l'avènement rapide d'un nouvel ordre international porteur de paix et de justice, mais aussi en même temps porteur de solidarité et de progrès. Dans ce nouvel ordre international, la République de Chine a naturellement sa place; une place que lui reconnaissent le droit international et les exigences d'un monde en pleine évolution.

Je voudrais enfin terminer. La communauté internationale est tenue de tout mettre en oeuvre pour faire triompher l'espoir sur les périls qui menacent l'humanité. Le génie dont Dieu a doté l'espèce humaine en offre les possibilités et les moyens. Nous n'avons, pour ce faire, d'autre choix que celui qui consiste à aider l'Organisation des Nations Unies à s'adapter au monde nouveau et à y jouer efficacement le rôle qui est le sien, c'est-à-dire celui d'un «centre où s'harmonisent les efforts des nations vers des fins communes». Et cela est d'autant plus indispensable que les plus grands défis à notre avenir commun ne peuvent être relevés que dans un cadre global de solidarité successive. Qu'il s'agisse de la lutte contre le terrorisme, de celle contre le trafic de stupéfiants ou de la lutte contre le crime organisé; qu'il s'agisse de la protection de notre environnement ou de notre santé collective, de la sécurité par le désarmement ou par l'atténuation de la pauvreté, il n'y aura de solution que par un effort global concerté et solidaire.

Nous avons déjà, ensemble, entamé cet effort. C'est donc à le poursuivre, de manière soutenue, que mon pays voudrait convier la communauté internationale. Le Sénégal le fait, en étant profondément convaincu qu'avec les ressources intellectuelles et matérielles dont dispose l'humanité aujourd'hui, il n'existe pas de défi qui ne puisse être relevé. Il suffit, pour cela qu'elle en ait la volonté.

Nous pouvons le faire. Nous devons le faire. Alors, faisons-le, tous ensemble, comme les frères d'une seule et même famille.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre d'État, Ministre des affaires étrangères du Sénégal et des Sénégalais de l'extérieur du Sénégal et je donne maintenant la parole à S. E. M. Mohammed Said Al-Sahaf, Ministre des affaires étrangères de la République d'Iraq.

M. Al-Sahaf (Iraq) (*interprétation de l'arabe*) : C'est pour moi un grand plaisir que de vous féliciter de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale, à sa cinquante-deuxième session. Je suis persuadé que votre expérience et votre compétence vous aideront à mener à bien les travaux de la présente session. Je puis également vous assurer que la délégation iraquienne fera de son mieux pour coopérer avec vous et avec vos collègues dans l'exercice de cette responsabilité qui est la vôtre de faire aboutir la présente session à une conclusion positive.

Je souhaite également rendre hommage à votre prédécesseur, S. E. M. Razali Ismail, pour les efforts inlassables et sincères qu'il a déployés pour que les travaux de la précédente session soient couronnés de succès. Nous lui adressons toute notre reconnaissance.

Le succès de l'Organisation des Nations Unies, dans l'exercice du grand rôle qui est le sien, dépend avant tout de la bonne application des principes et dispositions de la Charte, dans la mesure où cette dernière constitue le seul instrument qui puisse nous permettre d'atteindre les objectifs pour lesquels l'Organisation a été créée : parvenir à édifier une communauté internationale fondée sur le respect de la souveraineté, de la liberté et de l'indépendance des peuples, et la réalisation de leurs objectifs du développement économique et social.

Une réforme appropriée des structures et des mécanismes de l'Organisation des Nations Unies de façon à assurer la justice pour tous les États Membres et groupes géographiques permettra à l'Organisation de s'acquitter de ses responsabilités dans le plein respect des objectifs, principes et dispositions consacrés dans la Charte.

Nous pensons que le processus de réforme ne devrait pas se limiter à l'aspect organisationnel, aussi important soit-il. Ce qui est plus important encore, c'est qu'il existe une volonté politique commune de rétablir un équilibre réel et effectif dans les travaux de l'Organisation et d'empêcher que ses mécanismes ne soient utilisés pour répondre à des objectifs politiques privés et aux desseins de certaines grandes puissances. Avant tout, il faut prêter attention aux dangers qui se posent lorsqu'un pôle international se détache du reste du monde et tente de dominer ce dernier. Dans

ce contexte, l'Iraq se félicite du communiqué publié à l'issue de la réunion du Président Eltsine de la Russie et du Président Jiang Zemin de la Chine, le 22 avril 1997, à Moscou, qui demande clairement que l'on rejette l'hégémonie d'un État individuel sur les affaires du monde, de même que l'exercice de politiques de pouvoir ou de monopole sur les problèmes internationaux. Le communiqué demandait également l'instauration d'un système international multipolaire. L'Iraq est fier de signaler que son dirigeant, le Président Saddam Hussein, avait, il y a 20 ans déjà, prôné l'avènement d'un monde multipolaire.

L'Organisation des Nations Unies ne doit pas être contrôlée par les riches, alors qu'ils ne sont qu'une toute petite minorité dans le monde. Parmi les principaux objectifs de l'Organisation, conformément à la Charte, se trouve la promotion du progrès économique et social de tous les peuples. Partant de ce principe, nous estimons qu'il est nécessaire d'éviter la marginalisation des pays en développement et qu'il ne faut pas les priver des chances et des possibilités de poursuivre leur développement économique et scientifique.

Alors que nous discutons de la réforme de l'Organisation et de ses mécanismes, et lorsque nous souhaitons examiner le rôle de l'Organisation, nous ne devons pas oublier la réalité fondamentale dans l'évolution de la communauté internationale, à savoir qu'un petit groupe d'États homogène dans ses idées et ses intérêts, est devenu une communauté de nature mondiale, et par la force des choses, hétérogène et ayant des positions variées sur tous les aspects de la vie. Cette réalité objective fait qu'il est essentiel que nous mobilisions nos énergies communes pour revoir les textes et les mécanismes dont nous avons hérité, afin de les rendre compatibles avec la réalité objective de la communauté internationale, et ce, aux fins du bien commun et public, et non simplement des intérêts des minorités. Un exemple qui vient à l'esprit en ce domaine est celui des questions relatives aux droits de l'homme.

Enfin, nous devons reconnaître qu'il est nécessaire de délibérer, de se consulter et de tenir des négociations poussées sur les mesures de réforme qu'il conviendrait d'approuver. Une condition préalable au succès de chaque étape de cette entreprise commune est la présence d'un consensus réel entre les États, et non pas les voix qui s'expriment uniquement sous la pression et la menace envers leurs intérêts.

Depuis plus de sept ans, l'Iraq subit un blocus injuste, inédit dans toute l'histoire de l'humanité. Nous avons plus d'une fois exposé clairement et sans équivoque devant

l'Assemblée générale les mesures prises par l'Iraq pour mettre en oeuvre les résolutions du Conseil de sécurité sur la soi-disant crise du Golfe, en particulier la résolution 687 (1991), de façon que le blocus qui lui a été imposé soit levé.

L'Iraq s'est acquitté des exigences au titre de ces résolutions. Pour coopérer avec la Commission spéciale et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) à la mise en oeuvre de la section C de la résolution 687 (1991) sur les armes interdites, l'Iraq s'est acquitté de toutes les obligations de fond qui y sont définies. L'Iraq a toujours été soucieux de régler même les plus petits détails de façon que le Conseil de sécurité puisse s'acquitter de ses obligations réciproques envers l'Iraq en levant le blocus.

Notre travail à cet égard est d'une importance particulière que j'essaierai maintenant d'expliquer. La mise en oeuvre intégrale jusqu'à maintenant des obligations de fond imposées à l'Iraq en ce qui concerne les armes interdites est un fait établi. Malgré toutes les rumeurs, la vérité est que l'Iraq ne possède plus d'armes, d'équipement, d'engins ou de substances défendus. Le système d'observation continue instauré en Iraq par la Commission spéciale et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) s'est avéré efficace depuis août 1994, et il couvre la totalité du territoire de l'Iraq.

Lorsque le nouveau Président de la Commission spéciale, l'Ambassadeur Richard Butler, est entré en fonctions, nous nous sommes félicités des déclarations dans lesquelles il a affirmé qu'il adopterait une méthode d'approche objective, scientifique et technique pour s'occuper de ce que la Commission estime être des questions en suspens, conformément aux exigences clairement établies par la résolution 687 (1991). Nous avons déclaré que nous étions disposés sans réserve à coopérer avec l'Ambassadeur Butler. Nous sommes convenus avec lui, à l'occasion de sa première visite à Bagdad en juillet dernier, d'un programme de travail commun intensif que nous avons déjà appliqué activement. En effet, des progrès substantiels ont été réalisés dans cette activité commune, et nous attendons avec impatience le rapport semestriel de la Commission spéciale qui, nous l'espérons, sera présenté au Conseil de sécurité dans les prochains jours. Nous espérons qu'il reflétera équitablement les progrès réalisés et qu'il ouvrira la porte au début de la mise en oeuvre par le Conseil de sécurité du paragraphe 22 de la résolution 687 (1991), relatif au début de la levée du blocus économique contre l'Iraq.

Le blocus complet imposé à l'Iraq est le système de boycottage le plus vaste et le plus cruel jamais imposé dans

toute l'histoire du Conseil de sécurité. Il couvre et affecte, en théorie et en pratique, tous les aspects de la vie. Notre expérience pratique nous a convaincus que l'insistance à vouloir perpétuer le blocus contre l'Iraq n'est pas liée au respect par l'Iraq de ses obligations. Il s'agit plutôt d'un plan conçu pour infliger des dommages graves à l'Iraq en mettant fin à son potentiel de développement et en détruisant ses structures économiques de base pour satisfaire les intérêts égoïstes d'une superpuissance injuste.

Le monde entier a ressenti l'ampleur des dommages et de la destruction délibérés infligés à l'Iraq par le maintien du blocus, qui est contraire aux buts pour lesquels l'Organisation des Nations Unies a été créée, buts qui ont été rappelés dans ses nombreuses conférences. Les organisations internationales, les missions humanitaires et les institutions de l'ONU ont averti des dangers assaillant la population iraquienne en raison du maintien du blocus, en particulier les effets dangereux pour les femmes et les enfants.

Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), par exemple, a confirmé dans sa dernière étude, en mars 1997, que 27,5 % des enfants irakiens de moins de 5 ans souffrent de malnutrition chronique et que les enfants de moins de 2 ans représentent la classe d'âge la plus menacée, en raison de la malnutrition et de l'incidence de maladies contagieuses.

De plus, l'environnement iraquien a subi des dommages considérables en raison des bombardements effectués au hasard par les États-Unis et certains de leurs alliés, sur des centrales électriques, des réseaux d'assainissement et des usines, qui n'ont pu être reconstruits intégralement en raison du blocus.

Les études et les recherches scientifiques menées par des chercheurs et des scientifiques étrangers ont confirmé hors de tout doute que les États-Unis ont utilisé des armes et des munitions interdites enrichies d'uranium appauvri dans les opérations militaires qu'ils ont menées contre l'Iraq, contaminant des zones étendues de territoire iraquien par des matières toxiques mortelles. Plusieurs cas de maladies jusque-là inconnues ont été enregistrés, comme par exemple les déformations congénitales du fœtus, les malformations osseuses et beaucoup de cas de leucémie chez les enfants.

Nous avons entendu bien des allégations des représentants des États-Unis et de la Grande-Bretagne antérieures à l'adhésion par l'Iraq à la formule du pétrole contre des vivres. Les représentants de ces deux pays ont versé des

larmes de crocodile en prétendant qu'ils étaient préoccupés par les souffrances du peuple iraquien. Ils ont dit qu'ils ont élaboré la résolution 986 (1995) du Conseil de sécurité dans le but de soulager cette souffrance. Cette résolution n'était pas équilibrée. Nous sommes convenus d'un mémorandum d'accord avec le Secrétaire général, en mai 1996, pour la mise en oeuvre de cette résolution d'une façon équilibrée. Au début de cette mise en oeuvre, c'est-à-dire au début du processus, en décembre 1996, la conduite des Américains et des Britanniques est alors apparue sous son vrai jour.

La formule «pétrole contre vivres et médicaments» est une formule provisoire et modeste qui ne répond qu'à une infime partie des besoins de l'Iraq. Pourtant, cette formule continue de connaître de nombreux obstacles et difficultés majeurs que les États-Unis et la Grande-Bretagne essaient de créer afin d'empêcher la mise en oeuvre appropriée et effective du mémorandum d'accord.

Le comportement des représentants de ces deux pays au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 661 (1990) a entraîné l'accumulation de contrats rejetés ou en attente sous des prétextes futiles. Ce qui a provoqué un énorme retard dans l'approbation de ces contrats et donc retardé la livraison et la distribution des produits au peuple iraquien. Pour le moment, plus de trois mois après l'expiration de la mise en oeuvre de la première phase, l'Iraq n'a reçu que 25 % des médicaments convenus et n'a reçu aucun matériel d'aucune sorte destiné à l'agriculture, à l'éducation, à l'épuration de l'eau, à l'évacuation des eaux usées, ni des pièces de rechange pour les centrales électriques.

Plus que jamais auparavant, le moment est venu aujourd'hui pour que l'Organisation des Nations Unies assume ses responsabilités en ce qui concerne ses obligations au titre de la Charte, non seulement vis-à-vis du peuple iraquien mais aussi de l'ensemble de la communauté internationale. Les Nations Unies ont le devoir de procéder à un examen professionnel et objectif des dispositions du blocus imposé à l'Iraq afin d'appliquer le paragraphe 22 de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité en tant que premier pas vers la levée totale du blocus.

Toutes les discussions qui ont eu lieu à l'ONU au sein des groupes de travail et comités spécialisés, en particulier au Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation, ont souligné le fait que les sanctions devraient être une mesure exceptionnelle utilisée par l'ONU, dans des circonstances très particulières et en conformité avec la Charte. Elles ont également souligné que ces sanctions ne devraient pas simplement se fonder sur des raisons purement politiques mais

reposer sur une base solide, celle du droit international. Qu'elles devraient être mises en oeuvre conformément aux principes de la justice et du droit international et ne pas servir les intérêts individuels ou de certains groupes. Et qu'il faudrait tenir compte, lors de la mise en oeuvre de ces sanctions, des souffrances humaines qu'elles provoquent et fixer une date limite pour leur levée. Une mesure aussi grave ne peut être prise sans prévoir le moment de sa levée.

La responsabilité de l'Organisation des Nations Unies ne s'arrête pas là. L'ONU doit mettre fin à toute pratique hostile menée par les États-Unis contre l'Iraq. Ces derniers continuent sans cesse de s'ingérer dans les affaires intérieures de l'Iraq en vue de causer l'instabilité et l'insécurité dans le pays et mener des opérations afin de changer le régime nationaliste du pays. Ces pratiques sont jugées comme des actes criminels, même au titre du droit interne des États-Unis. Les déclarations de hauts fonctionnaires américains confirment que la politique des États-Unis est hostile à l'égard de l'Iraq.

Les États Membres de l'ONU ont sans doute pris connaissance de l'article publié dans le *Washington Post* du 26 juin 1997 et des informations du programme de la chaîne de télévision ABC du 26 juin 1997. Ils confirment que les États-Unis étaient impliqués dans des complots contre le régime nationaliste iraquien. Cette implication est une politique officielle, approuvée par le Président des États-Unis et plus de 100 millions de dollars ont été prévus à cette fin. La Central Intelligence Agency a été chargée de mettre en oeuvre ce programme. Après ces révélations, cette politique a été reconnue par un porte-parole officiel du Département d'État américain dans un point de presse, le 27 juin.

Les résolutions de l'Organisation des Nations Unies sur l'Iraq indiquent que tous les États ont l'obligation de respecter la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de l'Iraq. Ce que font les États-Unis constitue leur propre politique, qui est non conforme aux dispositions de la Charte et auxdites résolutions. J'espère que les États Membres de l'ONU n'ignorent pas que parmi les moyens employés pour atteindre les objectifs avoués de cette politique hostile à l'Iraq, il y a l'imposition de zones d'exclusion aérienne dans le Nord et le Sud de l'Iraq. Il s'agit là d'un acte illégal contraire aux résolutions du Conseil de sécurité. C'est un acte militaire unilatéral pris par les Gouvernements des États-Unis et de la Grande-Bretagne — une illustration évidente de la politique de la force brutale contre notre pays. Nous demandons que l'ONU déplore et condamne les politiques unilatérales

fondées sur la logique de la force brutale, l'opportunisme, la politique des «deux poids, deux mesures» et l'hégémonie.

Nous n'exigeons rien de plus qu'une application appropriée des résolutions du Conseil de sécurité, conformément aux buts et principes de la Charte. Nous pensons que nous avons le devoir collectif d'agir ensemble pour évaluer équitablement la façon dont l'Iraq s'acquitte de ses obligations. Cette responsabilité repose avant tout sur les membres du Conseil de sécurité car ensemble, ils sont responsables de tout déséquilibre que pourrait provoquer la position unilatérale des États-Unis et de la Grande-Bretagne.

Nous sommes désireux d'établir les meilleures relations possibles avec nos voisins. Nous avons affirmé plus d'une fois que le dialogue est important pour parvenir aux meilleures solutions aux problèmes affectant les relations entre les pays de la région. Malheureusement, notre appel n'a pas reçu d'écho de la part de certaines parties, essentiellement pour des raisons d'ingérence de puissances étrangères qui n'ont rien à voir avec les véritables intérêts de la région.

Il est particulièrement regrettable de noter que notre voisin, la Turquie, se lance dans des politiques dangereuses qui portent atteinte aux relations historiques, religieuses et humaines très fortes entre l'Iraq et la Turquie. La Turquie continue de violer notre souveraineté, de s'ingérer dans nos affaires intérieures et d'envahir notre territoire, en se fondant sur des prétextes futiles. Nous avons discuté de la situation avec notre voisin, la Turquie, à plusieurs reprises dans le passé. Récemment encore, à Bagdad, le 15 septembre 1997, nous avons eu des discussions avec le Sous-Secrétaire du Ministère turc des affaires étrangères. Au cours de ces discussions, nous avons expliqué que la solution au problème kurde à l'intérieur de la Turquie, ne saurait se trouver dans une agression armée contre l'Iraq, ni dans l'ingérence dans ses affaires intérieures, en collaboration avec des puissances étrangères — les États-Unis et la Grande-Bretagne — mais plutôt dans la pleine application du principe du respect mutuel de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des deux pays et dans la coopération entre leurs gouvernements pour assurer la sécurité et la stabilité des deux côtés de la frontière internationale.

Nous avons prévenu la Turquie des conséquences sérieuses et négatives de sa politique sur les relations entre les deux pays, sur la région et sur les intérêts propres de la Turquie. De nombreux pays de la région ou d'autres régions et des organisations internationales, au premier rang desquelles figure avant tout la Ligue des États arabes, ont condamné la nouvelle agression turque contre l'Iraq, lancée

le 22 septembre 1997. Tout en condamnant vigoureusement cette nouvelle agression militaire, qui constitue une violation flagrante de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Iraq, nous exigeons que la Turquie retire immédiatement ses forces infiltrées de notre pays et s'abstienne de perpétrer de nouveau de telles pratiques militaires agressives, qui vont à l'encontre des relations de bon voisinage, de la Charte et du droit international. Nous tenons la Turquie responsable — entièrement et internationalement — de ses actes d'agression sur le territoire iraquien et nous nous réservons le droit, conformément au droit international, de répondre à ces actes et d'exercer nos autres droits légitimes qui découlent de la responsabilité de la Turquie dans de tels actes.

Nous sommes également soucieux d'établir des relations de bon voisinage avec l'Iran, fondées sur le respect mutuel de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de la non-ingérence dans les affaires intérieures. Le 8 août 1997, le Président Saddam Hussein a lancé un appel au Gouvernement iranien pour qu'il montre à l'Iraq ses bonnes intentions en s'acquittant de ses obligations établies, notamment la libération des prisonniers de guerre iraqiens et la remise des avions qui lui ont été confiés. Il a également affirmé que l'Iraq réagira favorablement à chaque mesure prise par l'Iran à cet égard en prenant deux mesures équilibrées : une, correspondant à la mesure iranienne et l'autre, en vertu de notre sens profond de la responsabilité humanitaire aux niveaux régional et international afin d'inciter à prendre des mesures successives et continues, assurant de la sorte la bonne assise de la sécurité régionale, du respect mutuel et des intérêts équilibrés de manière à ce que les peuples de la région puissent en bénéficier.

Il est regrettable que notre voisin, l'Iran, n'adopte pas la même orientation et préfère continuer d'exploiter les conditions créées par l'embargo injuste imposé à l'Iraq et d'exploiter l'imposition de zones d'exclusion aérienne par les États-Unis et la Grande-Bretagne au nord et au sud de l'Iraq pour se permettre de violer la souveraineté iraquienne, pénétrer son espace aérien et perpétrer des actes d'agression militaires répétés. Le plus récent de ces actes est le bombardement par huit avions de combat iraniens de positions à l'intérieur du territoire iraquien, dans les gouvernorats de Dïala et d'El-Kut, le 29 septembre 1997.

L'Iran et un autre pays profitent de l'embargo aérien illégal, imposé au nord et au sud de l'Iraq par les États-Unis, la Grande-Bretagne et leurs collaborateurs, pour violer la souveraineté iraquienne, pénétrer son espace aérien et perpétrer des actes d'agression militaire continus sur son territoire. Le maintien de cet embargo aérien illégal constitue une menace permanente pour la souveraineté et la

sécurité de l'Iraq, de la part non seulement des États-Unis et de la Grande-Bretagne, mais aussi de l'Iran et d'autres États.

Le fait que des actes d'agression soient continuellement perpétrés et le recours à la force montrent que les engagements explicites des Nations Unies figurant dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité pour sauvegarder la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Iraq sont devenus lettre morte. Il est temps que ces engagements soient honorés. Sans quoi, l'ONU aura violé ses propres engagements.

L'Iraq est un pays ancien dont l'histoire remonte à plus de 7 000 ans. Le peuple iraquien, qui a immensément contribué à la civilisation humaine, restera maître de ses propres affaires, indépendant dans ses choix et capable de surmonter ces crises. Au seuil du XXIe siècle, nous attendons avec intérêt que l'ONU ait les moyens d'assumer ses responsabilités en vue de réaliser les objectifs prescrits par la Charte.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Mozambique, S. E. M. Leonardo Santos Simão, à qui je donne la parole.

M. Simão (Mozambique) (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de mon gouvernement et en mon nom propre, permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à l'unanimité à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-deuxième session. Votre élection à ce poste témoigne de votre attachement à la cause de la paix et de la sécurité internationales. Je suis sûr que grâce à vos conseils et à votre vaste expérience des affaires internationales, nos travaux seront couronnés de succès. Vous pouvez être assuré du plein appui de ma délégation tout au long de votre mandat.

J'aimerais également exprimer nos remerciements à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Razali Ismail, de la Malaisie, pour la manière dont il a présidé les travaux de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale. Son efficacité et ses idées novatrices nous aideront certainement à relever les défis qui attendent notre Organisation dans les années à venir.

Je voudrais rendre un hommage bien mérité au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kofi Annan, pour ses qualités de dirigeant et son attachement aux idéaux de la paix et de la sécurité internationales dont il a fait preuve dès la première année de son mandat. Je lui

souhaite de réussir et l'assure de notre plein appui et notre pleine coopération dans l'exercice de ses responsabilités au sein de notre Organisation en une période de changement.

Dans deux jours, le Mozambique célébrera cinq années de paix et de stabilité. Rétrospectivement, bien que nous ayons relevé des défis, notre nation a sans aucun doute réalisé d'importants progrès dans sa quête de la consolidation de la paix et de la tranquillité, de la démocratie et du développement, et nous sommes déterminés à poursuivre ces objectifs.

Dans le domaine politique, nous sommes parvenus à créer un environnement propice dans lequel les débats politiques sont menés positivement au niveau à la fois du Parlement et de l'ensemble de la société civile. Alors que nous poursuivons cette expérience positive dans le cadre d'une société pluraliste, un large consensus s'est créé parmi tous les Mozambicains pour que le dialogue continue d'être la voie permettant de surmonter les divergences et de répondre aux besoins de développement de notre pays. À cette fin, mon gouvernement n'épargnera aucun effort pour veiller à ce que le Parlement continue de fonctionner normalement, car nous pensons que cette ligne de conduite est le facteur clef pour la consolidation de la paix, de la démocratie et de la réconciliation nationale. Il s'agira ensuite d'organiser les premières élections municipales du pays, qui parachèveront le processus lancé en 1994, année où des élections générale multipartites ont été organisées.

En effet, la mise en oeuvre du programme d'ajustement structurel lancé en 1987 a créé un environnement attrayant pour l'investissement privé, à la fois national et étranger, menant progressivement le pays vers le progrès économique et social. C'est dans ce contexte multidisciplinaire et mondial que les réformes économiques s'effectuent, engendrant des résultats déjà positifs et tangibles. Selon des indications préliminaires sur l'activité économique au cours du premier semestre de 1997, la croissance en termes de produit intérieur brut atteindra 7 % à la fin de cette année, pourcentage plus élevé que celui qui avait été initialement projeté.

Alors que nous abordons cette importante question, j'aimerais souligner la grande importance que nous accordons au besoin de souplesse dans la mise en oeuvre d'initiatives d'allègement de la dette et de viabilité. Les indications récentes relatives à une décision imminente des institutions financières internationales sur l'éligibilité du Mozambique à l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés sont encourageantes pour mon gouvernement. J'espère qu'une fois cette décision prise, le délai entre le moment de la

décision et sa mise en application sera aussi court que possible afin qu'il ait l'impact voulu sur l'économie. Faute de mesures radicales d'allègement de la dette, il est virtuellement impossible pour le pays de maintenir les niveaux actuels de croissance et de stabilisation de l'économie. Nous espérons que les pays les plus pauvres pourront accéder dans les plus brefs délais à cette initiative.

À cet égard, mon gouvernement se félicite de la récente admission de la Russie à la fois au Groupe des 8 et au Club de Paris. Nous espérons que cela permettra à ce pays de jouer un rôle plus actif et plus constructif dans les questions relatives à la remise et à l'allègement de la dette, plus particulièrement à l'égard de pays comme le Mozambique. De notre part, nous continuerons d'entreprendre et d'approfondir nos réformes politiques et économiques, comme nous le faisons depuis ces 10 dernières années, en nous concentrant plus particulièrement sur les soins de santé primaires et l'éducation.

La reconstitution du tissu économique et social, notamment dans les zones rurales, est sérieusement entravée par le fléau des mines terrestres. Ces armes horribles ont tué et continuent de tuer et de blesser des centaines de citoyens innocents. À cet égard, lors de la quatrième Conférence internationale des organisations non gouvernementales sur les mines terrestres, qui s'est tenue à Maputo en février de cette année, mon gouvernement a approuvé une résolution qui interdit, avec effet immédiat, la production, la commercialisation, l'utilisation et le transfert non autorisé de mines terrestres antipersonnel sur le territoire mozambicain.

Mon gouvernement a pleinement participé aux négociations dans le cadre du processus d'Ottawa. À cet égard, nous nous félicitons des résultats obtenus lors de la Conférence diplomatique qui s'est récemment tenue à Oslo. Nous demandons instamment à tous les pays d'écouter l'appel lancé par les peuples du monde et de se joindre à la majorité des nations en ratifiant la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, en décembre de cette année. Nous voulons lancer un appel énergique à la communauté internationale pour qu'elle veille à ce que toutes les dispositions de la Convention, relatives, notamment, à la destruction des stocks de mines antipersonnel et des mines posées à l'intérieur et à l'extérieur des champs de mines, et relatives à la coopération et l'aide internationales, soient pleinement appliquées.

À cet égard, je voudrais souligner l'importance que mon gouvernement accorde à la question de l'aide apportée aux victimes des mines terrestres avant, pendant et après le

déménagement, afin d'assurer le retour prompt et dans la sécurité des personnes déplacées en vue d'une reprise rapide des activités économiques, notamment dans les zones rurales.

J'aimerais exprimer ma profonde gratitude aux pays et organisations qui fournissent une aide généreuse aux activités de déminage et inviter d'autres à nous rejoindre dans la mise en oeuvre de notre programme national de déminage.

En août de cette année, le Gouvernement et la société civile ont conjointement lancé une campagne nationale pour la célébration du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui aura lieu le 10 décembre 1998. La Déclaration universelle des droits de l'homme, à laquelle mon pays s'associe pleinement, représente l'attachement de tous les peuples du monde à leur foi en la dignité humaine. Les célébrations qui seront organisées dans tout le pays, couvrant un éventail d'activités, seront une occasion unique pour tous les Mozambicains — et pour les citoyens d'autres pays — de s'instruire dans une matière aussi importante pour l'humanité. Ce sera l'occasion de souligner l'importance de la non-sélectivité, de l'indivisibilité et de l'universalité des droits de l'homme.

Dans ce contexte, mon gouvernement suit avec vif intérêt les progrès réalisés au niveau du Comité préparatoire sur la création d'une cour criminelle internationale. La création de cette cour, chargée de traduire en justice les individus accusés d'avoir commis les crimes les plus odieux, est une importante contribution à la promotion des droits et des libertés fondamentales de l'homme. La cour doit être dotée de pouvoirs bien définis afin de s'acquitter pleinement de son mandat. Plus particulièrement, sa compétence et sa juridiction doivent être clairement définies, conformément aux objectifs qui lui sont assignés et eu égard au principe de la complémentarité.

Au niveau du continent africain, nous participons à des discussions en vue de la création d'une cour africaine des droits de l'homme et des peuples. Nous espérons que la réunion au sommet prévue pour l'an prochain à Addis-Abeba débouchera sur le consensus nécessaire sur toutes les questions en suspens relatives à la cour.

Au cours des 12 derniers mois, la question de la réforme de l'Organisation des Nations Unies a pris un nouvel élan à la suite de l'évolution très récemment intervenue. Il est un fait que le besoin d'une telle réforme recueille un large consensus. Néanmoins, en mettant cette réforme à exécution, il sera important de trouver les moyens qui permettront de sauvegarder les droits et les aspirations légitimes de tous les États Membres, et en particulier, des

pays en développement. Ceci s'applique particulièrement aux propositions d'élargissement du Conseil de sécurité.

De même, mon gouvernement a pris bonne note et se félicite du train de réformes présenté par le Secrétaire général dans son rapport intitulé «Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes». Le rapport, le plus complet et le plus ambitieux qui ait jamais été élaboré dans les annales de l'Organisation, aborde des éléments essentiels qui exigent une discussion en profondeur entre les États Membres.

En tant que pays s'efforçant de renforcer la paix et la sécurité à la fois à l'intérieur de ses frontières et dans le contexte régional, ainsi qu'au niveau mondial, le Mozambique considère la diplomatie préventive, le maintien de la paix et le renforcement de la paix après les conflits comme des éléments importants qui doivent être renforcés dans le nouveau contexte international. À cet égard, nous participons avec d'autres pays de la région à des efforts conjoints visant à renforcer notre capacité de réaction face à des situations d'urgence. Nous encourageons donc et appuyons le Secrétaire général dans son entreprise visant à permettre aux Nations Unies de lancer promptement des opérations de maintien de la paix.

Dans le domaine des droits de l'homme, je me félicite de la proposition de regrouper le Bureau du Haut Commissaire aux droits de l'homme et le Centre pour les droits de l'homme en un seul nouveau Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Je rends hommage au Secrétaire général pour cette initiative qui rejoint les sentiments exprimés par les États Membres non seulement au sein de l'Assemblée générale, mais aussi dans le cadre de la Commission sur les droits de l'homme. La fusion des deux entités va en fait éliminer les doubles emplois dans les tâches et les dépenses et rationaliser les travaux de la nouvelle entité unifiée.

Au nom de mon gouvernement, je saisis cette occasion pour féliciter Mme Mary Robinson de sa nomination au poste de Haut Commissaire aux droits de l'homme. Nous lui offrons notre plein appui, tant dans le cadre de la Commission des droits de l'homme, dont le Mozambique est membre, que dans celui de la promotion des droits et libertés fondamentales de l'homme dans le monde.

S'agissant du financement de notre Organisation, je reconnais avec le Secrétaire général que la crise financière actuelle que nous connaissons :

«découle directement du fait que certains États Membres ne s'acquittent pas de leurs obligations ... concernant le paiement ponctuel et intégral de leurs quotes-parts.» (A/51/950, par. 82)

Nous espérons sincèrement que les mêmes pays, qui jusqu'à présent n'ont pas honoré les obligations que leur impose le traité, paieront cette fois-ci leurs contributions et aideront le Secrétaire général en contribuant au Fonds d'avances renouvelable.

Je suis également favorable à la proposition de créer un compte pour le développement, financé par les économies résultant de la réduction des dépenses non liées aux programmes au cours des prochaines années. Nous considérons la création d'un tel compte comme une contribution importante permettant de répondre aux besoins économiques et sociaux des pays en développement sur une base plus solide et plus prévisible.

Nous approuvons également la proposition de créer un poste de vice-secrétaire général dans le cadre du renforcement de la capacité de leadership du Secrétariat.

La création d'un Groupe de la planification stratégique, à notre avis, renforcera encore la capacité du Secrétaire général d'agir conformément aux dispositions de l'Article 99 de la Charte. À la lumière des réalités nouvelles, nous sommes convaincus que les informations réunies par ce groupe seront portées à l'attention non seulement de cet organe, mais également à celle de l'Assemblée générale, conformément aux dispositions des Articles 10 et 11 de la Charte.

S'agissant de la proposition de créer la «Maison des Nations Unies», dont toutes les entités travailleront sous un seul et unique drapeau des Nations Unies, il importe de faire en sorte que l'identité et l'expérience vaste et unique — ainsi que les compétences — accumulées par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) soient préservées. Plus particulièrement, le besoin de décentralisation et de souplesse dans la prise de décisions au niveau national doit être sauvegardé et encore renforcé, afin de veiller à ce que chacun profite de la consolidation proposée. Mon gouvernement espère que le nouvel arrangement débouchera sur un cadre de coopération unifié et cohérent au niveau national. L'expérience de la coordination de tous les programmes et fonds de l'ONU au Mozambique est positive et encourageante.

Nous avons pris dûment note de la proposition de créer, au niveau ministériel, une commission chargée de déterminer s'il y a lieu de procéder à des réformes fondamentales en réexaminant la Charte, afin de préparer l'Organisation à faire face aux défis du siècle prochain. Vu la complexité des questions qui doivent être examinées, la commission doit être créée sur la base de la représentation géographique, après des consultations appropriées, et doit être dotée d'un mandat clair et précis afin de veiller à ce que ses vues soient universelles et aussi consensuelles que possible.

Nous espérons que les réformes proposées — celles qui sont mises en oeuvre dans le cadre de l'autorité du Secrétaire général, comme celles dont discute actuellement le Groupe de travail — permettront à l'ONU de mieux concentrer son attention sur les domaines économique et social. Maintenant qu'un consensus s'est dégagé sur l'Agenda pour le développement, il faut faire en sorte que des mesures appropriées soient prises par une ONU réformée, plus à même d'atteindre nos objectifs.

Les tendances à créer des blocs régionaux et continentaux nécessitent une coopération importante et des économies intégrées. Ce n'est qu'en combinant les objectifs et les actions que l'on aura plus de poids et de capacité pour négocier et rendre nos économies compétitives aux fins d'obtenir des investissements. Cela doit être complété par une stabilité politique et un environnement propice à l'investissement national et étranger. En Afrique australe, nous unissons nos efforts à cette fin dans le cadre de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).

Ces efforts seront encore renforcés, dans une large mesure, par la création récente de l'Association de coopération régionale des pays du pourtour de l'océan Indien. La nouvelle organisation rassemble divers pays de l'Asie et de l'Afrique, plus l'Australie. Ses principes fondamentaux comprennent la facilitation et la promotion de la coopération économique, le rassemblement des représentants des gouvernements, du milieu des affaires et du milieu universitaire.

Mon gouvernement suit avec un intérêt renouvelé les efforts déployés pour atténuer les conflits dans le monde entier. Nous savons que le développement économique et social n'est possible que lorsque l'on vit dans la paix et la stabilité politique. C'est pourquoi, la prévention, la gestion et le règlement des conflits constituent un volet fondamental de notre politique étrangère.

À cet égard, je souhaite m'associer aux orateurs qui m'ont précédé pour saluer très sincèrement la création de la

République démocratique du Congo qui a été rendue possible après des décennies d'incertitude. Nous espérons que les nouvelles autorités joueront un rôle positif dans les efforts que nous faisons collectivement pour instaurer la paix et la stabilité régionales, notamment dans la région des Grands Lacs. Les défis que doit relever le nouveau gouvernement sont en effet immenses et méritent l'assistance et l'appui de la communauté internationale.

De même, nous saluons le résultat positif du processus électoral au Libéria, qui symbolise l'achèvement du processus de paix dans ce pays. Nous attendons avec intérêt la revitalisation d'un pays unifié, pacifique et prospère, qui est disposé à contribuer à l'effort de stabilisation économique de la région tout entière. Nous espérons que la communauté internationale n'épargnera aucun effort pour aider le Libéria à surmonter la tragédie qui l'a frappé pendant de si nombreuses années.

M. Jele (Afrique du Sud), Vice-Président, assume la présidence.

Le Groupe de contrôle (ECOMOG) de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest mérite tout particulièrement d'être félicité pour le rôle qu'il a joué dans le règlement de la crise au Libéria et pour les efforts qu'il déploie actuellement en vue de restaurer la paix et de faire respecter la primauté du droit en Sierra Leone.

Nous notons également avec satisfaction les progrès obtenus récemment dans le règlement de la question du Sahara occidental, et nous encourageons les parties concernées à continuer dans cette voie positive.

Le processus de paix en Angola continue de faire face à de graves problèmes qui sont dus au fait que l'UNITA n'a pas pleinement respecté les engagements qu'elle a pris au titre du Protocole de Lusaka. À la suite de la récente adoption de la résolution 1130 (1997), il appartient maintenant au Conseil de sécurité de veiller à ce que les dispositions de toutes les autres résolutions pertinentes soient pleinement appliquées, afin de remettre sur les rails le processus de paix et d'éviter les retards constants dont nous avons été témoins au cours des trois années qui se sont écoulées depuis l'application du Protocole de Lusaka.

D'autre part, mon gouvernement reste préoccupé par la situation qui règne au Congo. Nous appuyons l'initiative des chefs d'État et de gouvernement de la région, sous la direction de S. E. le Président Bongo, et nous demandons aux parties de faire preuve de la plus grande retenue afin de ne pas compromettre davantage ces efforts. Toutes les

parties concernées doivent oublier leurs divergences et oeuvrer ensemble à l'achèvement d'un règlement négocié afin d'éviter toutes nouvelles souffrances aux civils innocents et toutes nouvelles destructions de biens.

Les événements qui se sont produits récemment dans les Comores montrent qu'il faut respecter l'indépendance et l'intégrité territoriale de tous les États, en toutes circonstances. Nous encourageons un dialogue permanent entre toutes les parties concernées afin de parvenir à un règlement négocié du différend dans le cadre des initiatives de paix de l'Organisation de l'unité africaine (OUA).

Au nom de mon gouvernement, je voudrais exprimer notre solidarité au peuple du Timor oriental. Nous espérons vivement que les négociations en cours entre le Portugal et l'Indonésie, sous les auspices du Secrétaire général des Nations Unies, et d'autres initiatives, seront enfin couronnées de succès, conformément aux principes et objectifs de la Charte.

À propos du Moyen-Orient, mon gouvernement note avec préoccupation la détérioration de la sécurité dans cette région, qui compromet dangereusement les efforts déployés pour parvenir à une solution globale, juste et durable dans la région. La paix ne peut être réalisée au détriment des intérêts d'autres peuples. Les mesures prises pour implanter de nouvelles colonies de peuplement dans les territoires arabes et palestiniens occupés doivent prendre fin. Comme nous l'avons déjà dit, l'existence à la fois d'Israël et de la Palestine est une réalité indéniable, que nul ne doit méconnaître si un règlement définitif doit être trouvé à ce conflit de longue date. Le dialogue et l'application des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale sont les instruments qui doivent permettre de trouver une solution au Moyen-Orient.

Nous suivons également avec intérêt l'évolution de la situation en ce qui concerne les conflits dans la région du golfe Persique. Dans le plus grand intérêt de tous ses peuples, nous exhortons toutes les parties intéressées à agir de concert afin de trouver une solution internationalement acceptable à toutes les questions en suspens, conformément aux buts et principes de la Charte.

À l'aube du nouveau millénaire, nous avons la responsabilité de préparer l'ONU à sauver non seulement les générations futures du fléau de la guerre mais également de faire en sorte que notre Organisation soit en mesure de promouvoir de manière efficace et efficiente la coopération et le développement. Au Mozambique, nous sommes disposés à oeuvrer à cette fin.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Mahamat Saleh Annadif, Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Tchad.

M. Annadif (Tchad) : Prenant pour la première fois la parole devant l'Assemblée, j'éprouve la légitime fierté d'être l'instrument par lequel le peuple tchadien, son gouvernement et son Président, S. E. M. Idriss Deby, adressent à l'Assemblée un message de paix, d'espérance et des vœux de plein succès à nos travaux.

Qu'il me soit permis, à l'unisson des éminents orateurs qui m'ont précédé, de réitérer au Président les chaleureuses félicitations de ma délégation pour sa brillante élection à la présidence de la présente session. Le choix porté sur sa personne est un hommage à son pays, l'Ukraine, pays résolument tourné vers la recherche de la paix dans le monde. C'est aussi une consécration de sa longue carrière de diplomate talentueux. Qu'il soit assuré de l'appui total de mon pays, le Tchad, dans l'accomplissement de son mandat.

Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer notre gratitude à son prédécesseur, l'Ambassadeur Razali Ismail, qui a su conduire avec tact, compétence et dévouement les travaux de la cinquante et unième session.

J'aimerais enfin saluer notre Secrétaire général, M. Kofi Annan, un fils de l'Afrique, qui succède à un autre grand africain, M. Boutros Boutros-Ghali. L'élection de M. Kofi Annan constitue l'aboutissement d'une brillante carrière dédiée au service de la communauté internationale. C'est un honneur pour son pays, le Ghana, et également pour l'Afrique tout entière. Qu'il soit assuré du soutien ferme de la République du Tchad dans sa volonté d'apporter les réformes nécessaires et indispensables à notre Organisation afin de la rendre plus apte à réaliser les buts et principes de la Charte face aux mutations rapides de notre monde.

Les idéaux de paix, de liberté et de développement poursuivis inlassablement par chaque nation ici représentée revêtent une signification toute particulière pour mon pays et son peuple. En effet, tirant les leçons des tristes événements qu'il a connus, le Tchad s'est résolument engagé, depuis l'avènement du 1er décembre 1990, dans l'instauration de l'état de droit, assortie de la quête inlassable de la paix et de l'unité nationale, ferments essentiels de son développement économique et social.

Lors des précédentes sessions, la délégation tchadienne faisait régulièrement état de l'évolution positive de la situation dans notre pays. Aujourd'hui, j'ai l'honneur et le

plaisir d'annoncer qu'avec l'élection présidentielle de 1996 et les législatives organisées au début de cette année, l'essentiel de nos institutions républicaines et démocratiques est en place. Des études sont en cours en vue de l'organisation des élections locales. Tout ceci dans un climat de paix et de concorde nationale. La recherche permanente de la paix entre les Tchadiens, la nécessaire consolidation des acquis de l'unité nationale ainsi que la volonté de faire participer tout le monde à la gestion de la chose publique ont conduit le Président Idriss Deby à pratiquer ce que nous appelons chez nous la démocratie consensuelle et participative. Il s'ensuit que tous les partis politiques, y compris ceux de l'opposition, sont représentés dans toutes les structures de l'État. De même, la récente nomination d'un médiateur national procède de cette logique.

La cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale coïncide avec l'anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. C'est ici le lieu de réaffirmer notre attachement à cet instrument qui, malgré ses imperfections et selon ses propres termes, est

«l'idéal commun à atteindre». (*Déclaration universelle des droits de l'homme, résolution 217 (III), partie A, dispositif*)

Au Tchad, nous nous y attelons et des progrès importants sont accomplis. Ainsi, la presse indépendante compte parmi les plus libres d'Afrique; les organisations de défense des droits de l'homme prolifèrent et exercent leurs activités sans entrave; la société civile, organisée, joue pleinement son rôle.

Malgré ces avancées notables, des campagnes insidieuses sont lancées de manière épisodique contre mon pays. Pour mon gouvernement, la question des droits de l'homme n'est pas un sujet tabou. Aussi, voudrais-je, une fois de plus, renouveler l'invitation adressée par le Président de la République, S. E. M. Idriss Deby, lors de son dernier passage en France, à tous les pays et organisations de défense des droits de l'homme qui s'intéressent réellement au sort du peuple tchadien, à venir librement enquêter au Tchad.

Conforté par le retour de la paix sociale et de la stabilité politique, mon pays aborde une nouvelle page de son histoire, celle qui doit lui permettre d'affronter les défis du XXIe siècle. Pour ce faire, le Gouvernement tchadien a adopté un certain nombre de principes sous-tendus par des actions concrètes qui doivent permettre d'atteindre une croissance économique vigoureuse et continue. Les objectifs visés sont les suivants : la poursuite et la consolidation du

processus de démocratisation de la vie politique et sociale; la participation accrue de la population à la vie politique, économique et sociale et aux prises des décisions qui la concernent; l'instauration de règles saines de conduite des affaires publiques; la promotion du secteur privé; la valorisation des ressources humaines; la restauration et la sauvegarde des équilibres écologiques et de l'écosystème, en portant une attention particulière aux problèmes environnementaux liés à l'activité humaine.

L'ensemble de cette stratégie de développement sera présentée et discutée au cours de la table ronde sur le Tchad qui se tiendra à Genève dans les prochains mois. Cette rencontre est nécessaire pour réactualiser et adapter le plan d'orientation couvrant la période 1990-2000.

Je profite de cette tribune pour inviter tous les pays et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales à prendre part à cette importante conférence sur l'avenir du Tchad.

Je voudrais maintenant aborder un problème qui revêt une importance cruciale pour mon gouvernement : c'est celui de l'environnement. En effet, le Tchad, pays sahélien, de surcroît agressé par la sécheresse et la désertification, est concerné au plus haut point par la protection de l'environnement, capital communautaire fondamental dont la valorisation est pour nous une des conditions du succès de la lutte contre la pauvreté. C'est le lieu ici d'exprimer le souhait que la Conférence des États parties à la Convention sur la lutte contre la désertification puisse dégager des résultats à la hauteur de nos attentes.

La perspective d'exploitation des richesses pétrolières tchadiennes a conduit à une campagne de désinformation systématique sur une prétendue dégradation de l'environnement dans la région concernée. Je voudrais solennellement déclarer ici que toutes les dispositions sont prises par le Gouvernement pour, non seulement préserver l'équilibre écologique, mais également prévenir tout risque d'accident pouvant mettre en cause celui-ci.

Un autre sujet de grave préoccupation lié indirectement à l'environnement est celui des mines, estimées à environ un million, qui infestent une grande partie du territoire national, empêchant ainsi toute action de développement dans cette région. Nous réitérons, à cet égard, l'appel à l'assistance au déminage lancé de cette tribune par le Président Idriss Deby lors de la célébration du cinquantième de l'Organisation des Nations Unies. Victime de ce fléau, mon gouvernement accueille donc chaleureusement l'adoption, le 18 septembre dernier, de la Convention sur

l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et de leur destruction.

La situation internationale demeure toujours préoccupante même si la paix et la sécurité ne sont pas gravement menacées à l'échelon mondial. En Afrique, malgré les espoirs nés de la démocratisation de la vie politique dans de nombreux pays, des foyers de tension persistent encore. En Angola, la mise en oeuvre du plan de règlement préconisé par la communauté internationale rencontre des entraves qui compromettent le retour définitif de la paix dans ce pays. Nous en appelons une fois de plus aux parties, et particulièrement à l'UNITA, pour l'application intégrale du Protocole de Lusaka.

Les affrontements périodiques nous rappellent qu'en Somalie, la hache de guerre n'est pas définitivement entermée en dépit de nombreuses tentatives de réconciliation des frères somaliens.

La région des Grands Lacs est progressivement entrée dans une phase d'accalmie relative malgré les incidents survenant çà et là, qui sont la suite logique, selon nous, des événements ayant secoué cette partie du continent. Nous nous réjouissons des efforts conjugués de la communauté internationale et des pays de la sous-région pour aider à la restauration définitive de la paix.

En Sierra Leone, la situation créée par le coup de force est loin de répondre aux vœux des populations. Le Tchad, pour sa part, appuie fortement les concertations menées au sein de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), et en particulier les conclusions du dernier Sommet d'Abuja, au Nigéria.

En Afrique centrale, plus près du Tchad, l'exacerbation du conflit dans la République soeur du Congo, malgré l'appel de Libreville lancé par huit chefs d'État, le 15 septembre dernier, nous préoccupe au plus haut point. Mon pays estime que seul un cessez-le-feu immédiat et sans condition pourrait permettre de renouer le dialogue entre les deux parties. Ceci permettrait une plus grande implication de la communauté internationale, en particulier pour le déploiement d'une force multinationale sous l'égide de l'ONU et de l'Organisation de l'unité africaine (OUA).

Le drame de ces soubresauts qui agitent le continent africain se mesure à l'ampleur du nombre des sans-abri et des réfugiés livrés à eux-mêmes, errant de pays à pays, à la recherche d'une terre d'accueil où ils pourront vivre en paix. Il est urgent que la communauté internationale se

penche davantage sur ces tragédies qui nous interpellent tous afin d'y apporter les solutions adéquates.

Ce tableau sombre de la situation qui prévaut sur le continent n'occulte pas les succès remportés par la médiation internationale et surtout africaine dans des situations de troubles et de guerre comme en République centrafricaine et au Libéria. En République centrafricaine, le règlement, quoique laborieux, de la crise politico-militaire, à la satisfaction de la classe politique, est pour le Tchad, pays voisin et frère, un motif de satisfaction. De même, nous nous réjouissons du retour de la paix au Libéria qui a permis la désignation d'un Président de la République et d'un Parlement par voie d'élections libres et démocratiques.

Dans un cas comme dans l'autre, la contribution de l'Afrique a été déterminante. Nous en sommes heureux tout comme nous nous félicitons de l'appui du Conseil de sécurité à ces différentes initiatives africaines. Ceci m'amène à plaider pour l'accélération du processus de mise en place d'une force interafricaine de maintien de la paix. Nous en appelons également au renforcement des structures existantes telles que le Comité consultatif pour la paix, la sécurité et le désarmement en Afrique centrale, le Centre pour la paix et le désarmement de Lomé, au Togo, et le Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits de l'Organe central de l'OUA.

S'agissant de la question du Sahara occidental, le Tchad accueille favorablement la nouvelle dynamique insufflée par les deux parties et exprime le souhait que le plan de règlement sera rapidement et intégralement appliqué.

Au Moyen-Orient, le processus de paix israélo-palestinien semble être mis à mal au regard du développement de la situation dans cette région. Nous convions toutes les parties concernées au respect des Accords de Washington, seule alternative pour parvenir à une paix définitive dans cette partie du monde. Ni la violence, ni l'extrémisme et encore moins l'intransigeance ne permettront d'aboutir à une solution juste et définitive de cette crise qui n'a que trop duré.

En Asie, la situation en Afghanistan et au Cambodge ne peut trouver d'issue que par la voie politique. Aussi, appelons-nous les protagonistes à s'asseoir autour d'une table de négociation pour résoudre leurs différends.

Le Tchad se félicite des progrès, bien que lents, enregistrés ces dernières années dans le domaine du désarmement. Nous dénonçons, cependant, le commerce scanda-

leux des armes classiques qui alimentent tant de conflits, ensanglantant diverses parties du monde. Mon pays, qui en a payé le prix, appuie les efforts initiés en Afrique de l'Ouest en ce qui concerne le moratoire sur l'exportation, l'importation et la production d'armes légères.

Mon pays réaffirme sa foi inébranlable dans les vertus du dialogue pour la résolution des conflits entre États. Je voudrais, à ce titre, évoquer la question de l'embargo qui frappe si durement et depuis des années un pays voisin et frère, en l'occurrence la Libye. Le Tchad est bien placé pour en mesurer les conséquences qui affectent non seulement le peuple libyen mais également le peuple tchadien du fait du voisinage. C'est pourquoi, pays doublement enclavé et privé d'une de ses principales voies d'évacuation et d'approvisionnement, le Tchad appuie résolument les résolutions de l'OUA, de l'Organisation de la Conférence islamique et du Mouvement des pays non alignés et en appelle à la levée pure et simple de cet embargo injuste. Nous voudrions, par la même occasion, exprimer notre solidarité avec les peuples iraquien et cubain indistinctement frappés par des mesures similaires.

Mon pays avait noté avec satisfaction la fin du monde bipolaire qui a permis l'avènement d'un nouveau type de dialogue constructif afin de relever en commun les défis du XXIe siècle. En reprenant les relations diplomatiques avec la République de Chine, le Gouvernement et le peuple tchadiens n'ont d'autres considérations que de diversifier les relations d'amitié et de coopération avec tous les pays du monde épris de paix et de justice, sur la base de l'égalité et de la solidarité.

C'est au nom du principe de l'universalité cher à notre Organisation que nous appuyons le retour de la République de Chine dans le concert des Nations.

Autant les conflits et autres tensions dans le monde nous préoccupent, autant, la situation économique internationale nous inquiète. La juste crainte exprimée par les pays en développement au lendemain de la fin de la guerre froide ne s'est pas estompée. Le récent rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement nous le rappelle. La pauvreté dans les pays en développement et l'appauvrissement d'importantes couches sociales dans les pays développés sont le terreau sur lequel s'avivent les intolérances, les extrémismes et autres nationalismes identitaires avec les conséquences que nous connaissons. En dépit de nombreux documents aux contenus fort généreux adoptés au cours des grandes conférences, les actes concrets attendus se heurtent au comportement égoïste des plus

nantis. Une telle attitude pose les limites de la mondialisation de l'économie.

L'Afrique, qui a bénéficié d'une attention soutenue de la communauté internationale pendant la présente décennie demeure malheureusement et toujours le continent où la pauvreté, la malnutrition et les épidémies de toutes sortes sévissent à grande échelle.

Aux éternels problèmes de la dette et de la détérioration des termes de l'échange, s'ajoute la marginalisation constante de notre continent des circuits économiques internationaux. Il est donc urgent que des mesures concrètes soient adoptées pour permettre à l'Afrique de connaître une croissance soutenue devant conduire à un développement réel. Les termes de la déclaration du Sommet des chefs d'État et de gouvernement des sept pays les plus industrialisés et de la Russie, à Denver en mai dernier, devraient être traduits dans les faits à cet égard, afin que l'Afrique, dont les ressources naturelles connues sont immenses, s'insère réellement dans l'économie mondiale.

Le Tchad réitère son soutien indéfectible à l'action de l'ONU tant dans le domaine du maintien de la paix que de celui de l'accomplissement des actions de développement.

La réforme de notre institution s'est révélée, au fil des années, un impératif. Aussi, dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance, l'ONU doit-elle s'adapter et être l'instrument et l'expression du multilatéralisme dans lequel les intérêts des uns et des autres seront pris en compte et sauvegardés. Pour notre part, nous estimons que la promotion du développement doit être au centre des activités de notre Organisation rénovée.

L'ONU mérite plus que jamais qu'on lui accorde du crédit à condition que cette confiance découle d'une légitimité incontestable, ce que le Conseil de sécurité, dans sa composition actuelle, est loin d'incarner totalement. S'il est maintenant établi que cet organe irremplaçable doit s'adapter, il ne faudrait pas que cette nécessaire restructuration aboutisse à léser une quelconque partie du monde.

La prise en compte des revendications légitimes des différents groupes qui composent notre Organisation est donc indispensable. Le Tchad réaffirme pour sa part la position énoncée par le dernier Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'OUA, afin que le continent africain soit équitablement représenté au sein de cet organe où se joue le destin des peuples. C'est la condition de la crédibilité et de l'efficacité du Conseil de sécurité rénové si nous

voulons qu'il soit réellement au service de la cause humaine et non un Conseil à «deux poids, deux mesures».

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Vice-Ministre des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée, S. E. M. Choe Su Hon.

M. Choe Su Hon (République populaire démocratique de Corée) (*parle en coréen; interprétation à partir d'un texte anglais fourni par la délégation*) : Je voudrais tout d'abord, au nom de la délégation de la République populaire démocratique de Corée, féliciter M. Hennadiy Oudovenko, Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine, de son accession à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus que sa riche expérience et ses talents de diplomate sur la scène internationale lui permettront de mener à bien les débats de cette session.

J'exprime en outre ma reconnaissance au précédent Président, M. Razali Ismail, Ambassadeur de la Malaisie auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour la précieuse contribution qu'il a apportée afin que la cinquante et unième session s'achève avec succès. Je saisis également cette occasion pour rendre hommage au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour les efforts qu'il consacre aux activités de l'Organisation.

La cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale se tient deux ans seulement avant notre entrée dans un nouveau siècle. Le XXIe siècle devrait être différent de ce siècle dont l'histoire a été marquée par des guerres froides et des hostilités. Faire du siècle à venir une époque paisible et prospère est le souhait de l'humanité et la mission qui échoit en partage à la communauté internationale.

Bien que nous approchions de la fin du XXe siècle, nous sommes toujours en butte à des problèmes fort complexes. Nous observons que la tendance à dominer continue de prévaloir dans les relations internationales, même après l'abolition du colonialisme. Aujourd'hui, l'Organisation des Nations Unies, qui avait par le passé contribué à l'élimination du colonialisme, risque de devenir un instrument au service de l'autoritarisme et de l'arbitraire.

Bien que la guerre froide soit finie, les arsenaux nucléaires sont toujours aussi colossaux qu'auparavant et la mentalité qui prévalait à l'époque de la guerre froide domine dans les relations internationales. Ces problèmes sont particulièrement manifestes en Asie du Nord-Est et, plus précisément, dans la péninsule coréenne où les divisions

nationales héritées de l'ère de la guerre froide perdurent, où les politiques de pouvoir et d'affrontement caractéristiques de cette époque persistent et où les relations entre les deux Corées ne cessent de se détériorer. Les alliances militaires agressives qui sont des vestiges de la guerre froide se réorganisent et des manoeuvres militaires conjointes sont menées contre la République populaire démocratique de Corée, sans parler des dépenses militaires en augmentation chaque année dans le climat de tension qui règne sur la péninsule coréenne. Outre les pressions militaires qui n'ont pas cessé depuis la fin de la guerre froide, les questions concernant les droits de l'homme, le terrorisme, les sanctions économiques, l'aide alimentaire, etc. sont également manipulées pour nous imposer la tyrannie et pour s'ingérer dans nos affaires intérieures. Toutes ces tentatives visent à étouffer notre régime socialiste.

Comme tous les autres États Membres de l'ONU, la République populaire démocratique de Corée est un État souverain et elle a le droit de choisir son propre système politique qui doit être respecté comme tel. Notre style de socialisme est celui que notre peuple a choisi; il n'est pas condamné à s'effondrer même si certains tentent de provoquer sa ruine. L'unité sincère qui existe entre notre dirigeant, le parti et les masses est la source de l'invincibilité de notre système.

Le 8 juillet dernier, qui a marqué la troisième année de la disparition de notre grand dirigeant, le Président Kim Il Sung, nous avons tous pleuré le défunt et observé la cérémonie du souvenir organisée en son honneur. À la fin de la période de deuil, nous avons institué un calendrier *Juche* qui commence en 1912 et nous avons déclaré le 15 avril Journée du soleil en souvenir de l'anniversaire du grand dirigeant, le Président Kim Il Sung. Ceci illustre bien la volonté unanime de notre peuple qui entend perpétuer à jamais la vie révolutionnaire et les exploits immortels de notre dirigeant paternel qui a créé l'idée du *Juche*, lui qui a bâti un socialisme fondé sur les masses populaires. Aujourd'hui, nous sommes le 2 octobre, *Juche* 1986 dans notre pays, conformément à notre calendrier *Juche*.

Pour le peuple coréen les trois dernières années ont été des années d'épreuves. Durant cette période, notre peuple a subi les plus lourdes pertes jamais enregistrées par la nation, il a été confronté aux manoeuvres persistantes des forces hostiles dont l'objectif était d'étouffer notre système social et a été victime d'une série de catastrophes naturelles.

Néanmoins, notre peuple a toujours gardé son optimisme. Il est capable de poursuivre ses progrès victorieux et de surmonter toutes les épreuves et défis, conforté en cela par

la haute estime dans laquelle il tient un autre grand dirigeant, le général Kim Jong Il, commandant brillant et à la volonté de fer.

Actuellement, le processus de désignation est en cours dans mon pays en vue d'élire le grand dirigeant, le camarade Kim Jong Il, au poste de Secrétaire général du Parti des travailleurs de Corée, et tout notre peuple déborde de joie et d'émotion car ses désirs vont être enfin réalisés.

Cela démontre clairement la ferme volonté et la détermination de notre peuple de défendre jusqu'au bout la cause du *Juche*, ainsi que sa vénération infinie pour le grand dirigeant, le camarade Kim Jong Il, en tant que chef de notre parti et de notre révolution.

Telle est la réalité de la Corée socialiste où le peuple jouit de la bénédiction de son dirigeant et où le dirigeant jouit de la bénédiction du peuple à travers les générations.

Je saisis cette occasion pour renouveler nos vifs remerciements aux gouvernements, aux organisations et aux personnes de différents pays ainsi qu'aux organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales, y compris l'Organisation des Nations Unies, pour les paroles de profonde sympathie et les condoléances qu'ils nous ont adressées et pour l'assistance humanitaire qu'ils ont procurée à notre peuple si éprouvé par de cruelles peines et des catastrophes naturelles.

La question de la réunification de la Corée consiste, au fond, à rétablir la souveraineté nationale dans le pays tout entier, souveraineté foulée aux pieds par des forces étrangères, et à abolir l'héritage de l'époque de la guerre froide.

Les trois principes de l'indépendance, de la réunification pacifique et de la grande unité nationale contenus dans le Programme en 10 points de la Grande unité nationale ainsi que la proposition de créer la République confédérale de Koryo constituent les Trois Chartes du Gouvernement de notre République.

Dans son programme de travail publié le 4 août dernier, le grand dirigeant, le général Kim Jong Il, témoigne clairement de notre ferme volonté et de notre détermination de réunifier le pays, sous l'égide des Trois Chartes de la réunification nationale qu'il a lui-même établies. Les trois principes de la réunification nationale forment la base du programme commun de réunification de la nation coréenne, programme confirmé par le Nord et le Sud dans leur Déclaration commune du 4 juillet et soutenu par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa vingt-huitième session.

Le Programme en 10 points de la Grande unité de la nation tout entière pour la réunification nationale est un programme politique dont le but est de réaliser l'unité de la nation afin de stimuler la force motrice de la réunification nationale. Ce programme énonce de façon exhaustive la base objective et idéologique de la Grande unité nationale ainsi que les principes et méthodes propres à sa réalisation.

La République confédérale démocratique de Koryo, telle que proposée, est l'esquisse de la forme que prendra un État réunifié et des moyens pour y parvenir.

Plus d'un demi-siècle s'est écoulé depuis que le Nord et le Sud de la Corée existent avec des systèmes différents. Dans ces conditions, la création d'un État national unifié par le biais de la formule d'une confédération — fondée sur «une nation, un État», deux systèmes et deux gouvernements — est la façon la plus raisonnable de résoudre efficacement les questions relatives à la réunification nationale.

L'émergence d'un État national unifié — indépendant, pacifique et neutre — dans la péninsule coréenne sera d'un apport précieux pour une paix et une stabilité durables en Asie du Nord-Est auxquelles de grandes puissances sont contiguës.

Quelles que soient la situation et les circonstances susceptibles de changer l'avenir, notre peuple restera inébranlable dans sa détermination, et le Gouvernement de notre République s'attachera à sa politique constante de réunification du pays sur la base des Trois Chartes pour la réunification nationale.

Il est urgent d'instaurer des relations plus souples entre le Nord et le Sud de la Corée afin de parvenir à la réunification indépendante et pacifique du pays. Si les autorités sud-coréennes renoncent à leur politique d'affrontement antinational et antiréunification et modifient de façon positive leur attitude, nous sommes prêts à les rencontrer à tout moment afin d'entamer des négociations ouvertes concernant le destin de la nation et de mettre nos efforts en commun pour la réunification du pays.

Pour qu'une solution satisfaisante soit trouvée à la question de la Corée, les pays intéressés doivent également jouer un rôle positif et adopter une attitude sincère afin de contribuer à la réunification de la Corée. Les États-Unis, État partie directement responsable de la question de Corée, devraient modifier radicalement leur politique anachronique à l'égard de la Corée et s'abstenir de joncher d'obstacles la voie de la réunification indépendante et pacifique de la

Corée. Le Japon qui, dans le passé, a été à l'origine de malheurs incalculables et a fait subir des épreuves sans nom au peuple coréen, doit réfléchir sincèrement à ce passé, mettre un terme à sa politique hostile à l'égard de notre République et cesser de provoquer la division de la Corée et d'empêcher sa réunification.

La position du Gouvernement de notre République a toujours été d'empêcher une guerre et d'assurer une paix durable dans la péninsule coréenne. Cela demeure notre principal objectif dans les efforts entrepris pour réunifier le pays pacifiquement, sans recours aux forces armées. Pour assurer la paix dans la péninsule coréenne, il est essentiel de s'opposer à l'agression et aux manoeuvres de guerre et d'éliminer le danger d'un conflit.

La situation actuelle dans la péninsule coréenne est si tendue qu'une guerre pourrait éclater à tout moment en raison de l'attitude hostile des États-Unis, du Japon et des autorités de la Corée du Sud à l'égard de notre République socialiste. Ces dernières années, les États-Unis ont introduit en Corée du Sud un équipement de guerre d'un montant de 3 milliards de dollars. En même temps, ils se sont livrés à des exercices militaires communs à un rythme encore jamais atteint auparavant et les canons des forces des États-Unis stationnées au Japon et ceux de leur flotte basée dans le Pacifique ont été pointés sur la République populaire démocratique de Corée.

Récemment, le Japon a également accéléré ses manoeuvres politiques, juridiques et diplomatiques afin de donner une valeur légale à son engagement de légitime défense dans une guerre éventuelle en Corée sous couvert de «révision» des «Directives pour la coopération militaire États-Unis-Japon».

En outre, les autorités de la Corée du Sud ont augmenté leur budget militaire à concurrence de 17 milliards de dollars pour l'année en cours et ont décidé d'accroître leur budget militaire de l'année prochaine, à concurrence de 19 milliards de dollars, tout en encourageant la «coopération» militaire avec les forces étrangères contre leurs compatriotes.

De telles initiatives évoquent les politiques de la période de la guerre froide et suscitent inévitablement les mesures de légitime défense de la part de notre République. Ainsi la situation actuelle tendue est maintenue dans un cercle vicieux.

Cette situation de la péninsule coréenne requiert, de toute urgence, l'établissement d'un nouvel accord de paix.

Afin de réduire les tensions et d'éviter le danger d'une guerre dans la péninsule coréenne, les États-Unis devraient, avant toute chose, abandonner leur politique hostile à l'encontre de notre République et signer un accord de paix avec la République démocratique populaire de Corée. La République démocratique populaire de Corée et les États-Unis en sont encore à un état de cessez-le-feu provisoire. Les États-Unis se trouvent dans une situation d'affrontement direct avec la République populaire démocratique de Corée, maintenant des dizaines de milliers de soldats en Corée du Sud et alentour.

Éliminer le danger de la guerre et assurer la paix dans la péninsule coréenne implique, auparavant, le retrait des troupes des États-Unis et la conclusion d'un accord de paix entre la République démocratique populaire de Corée et les États-Unis. C'est pourquoi la solution des grandes questions relatives au maintien de la paix et de la sécurité dans la péninsule coréenne sont de la responsabilité de la République démocratique populaire de Corée et des États-Unis. Selon nous, ces questions devraient recevoir la plus haute priorité dans l'ordre du jour à étudier lors des pourparlers à quatre tels que proposés, dans la mesure où ces pourparlers seraient entamés pour examiner les questions relatives au rétablissement de la paix et de la sécurité dans la péninsule coréenne.

Si les États-Unis ont vraiment l'intention d'assurer la paix dans la péninsule coréenne, ils devraient, entre autres, faire la preuve de leur crédibilité en prenant des mesures pratiques pour mettre un terme aux menaces militaires et lever les sanctions économiques à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée.

Les pays intéressés devraient s'abstenir de tout acte susceptible d'entraver le retrait des forces des États-Unis de la Corée du Sud et la conclusion de l'accord de paix République démocratique populaire de Corée-États-Unis.

Le Gouvernement de la République démocratique populaire de Corée continuera, comme par le passé, à faire tout son possible pour assurer la paix dans la péninsule coréenne et mettre sur les rails la réunification pacifique du pays, contribuant ainsi à la paix et à la sécurité en Asie du Nord-Est et dans l'ensemble du monde.

Afin de se préparer aux exigences du siècle prochain, l'ONU devrait abandonner rapidement des structures désuètes ne répondant qu'aux intérêts d'un petit nombre de pays, lesquels conservent leurs privilèges et leur autorité. Avant tout, la société internationale devrait être démocratisée grâce à une réforme ouverte de l'Organisation des Nations Unies.

L'Organisation devrait être restructurée afin de refléter la volonté des pays en développement, qui représentent la majorité de ses États Membres, et de leur permettre d'exercer leur souveraineté sur un pied d'égalité.

L'Assemblée générale, où tous les États Membres sont représentés de façon égale, est devenue plus démocratique comparativement au Conseil de sécurité. Cependant, son autorité a été gravement restreinte. Par ailleurs, le Conseil de sécurité est loin d'être démocratique, bien qu'il détienne une grande autorité. L'actuelle composition des membres permanents du Conseil ne représente pas pleinement les pays en développement, qui constituent pourtant la majorité écrasante des États Membres, pas plus que la composition des membres non permanents ne reflète une répartition géographique équitable.

La fin de la guerre froide a donné des possibilités de consacrer davantage de ressources à la coopération pour le développement, mais la structure actuelle du système des Nations Unies ne permet pas de tirer parti de telles possibilités.

Au cours de la présente session de l'Assemblée générale, la délégation de la République populaire démocratique de Corée fera des efforts constructifs pour résoudre ces problèmes et cherchera à coopérer activement avec d'autres États Membres, notamment les pays non alignés.

En dépit de la fin de la guerre froide, en divers endroits du monde, l'accumulation d'armes se poursuit sans relâche. L'Organisation des Nations Unies demande depuis longtemps un désarmement général et complet, en particulier en ce qui concerne les armes nucléaires. Néanmoins, certaines puissances nucléaires et militaires redoublent encore d'efforts afin de moderniser qualitativement leurs forces militaires, sous couvert de ce que l'on appelle le désarmement sélectif. Ainsi, dans la plupart des cas, le désarmement est-il supplanté par un processus de remplacement des anciennes armes devenues obsolètes, en raison du progrès technique, par de nouvelles armes plus perfectionnées.

Aujourd'hui, après la conclusion du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, les puissances nucléaires qui cherchent à moderniser leurs arsenaux nucléaires ont recours à certains essais nucléaires sous-critiques.

La société internationale et les États non nucléaires, en particulier, devraient prêter l'attention à ce problème qu'il mérite et prendre des mesures pour y remédier. Dans ce contexte, nous soutenons la proposition visant à convoquer

la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Ces dernières années, les droits de l'homme ont fait l'objet de longs débats à l'ONU et dans d'autres instances internationales. Cela n'a cependant pas donné les résultats souhaités. Cela est essentiellement dû au fait que les États Membres de l'Organisation, au cours des débats sur les droits de l'homme, poursuivent des objectifs différents, et ont des points de vues divergents en ce qui concerne les normes à appliquer en cette matière.

Tant que les questions des droits de l'homme continueront d'être abusivement utilisées comme instrument politique pour imposer des pressions et s'ingérer dans les affaires intérieures d'autrui, les débats sur les droits de l'homme ne pourront avoir que des effets négatifs sur les relations internationales, comme c'est le cas aujourd'hui. Il convient également de noter que la politique des «deux poids, deux mesures» continue d'être appliquée s'agissant d'autres questions essentielles telles que le désarmement et le terrorisme.

Si l'on veut éliminer l'autoritarisme et l'arbitraire, et assurer l'équité et la justice dans le règlement des problèmes internationaux, il faut de toute urgence démocratiser la société internationale.

Le XXI^e siècle devrait être consacré au développement et à la coopération. Le développement est directement lié à la paix et à la sécurité internationales.

Ces dernières années, de grandes conférences telles que le Sommet mondial pour le développement social, la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains, et le Sommet mondial de l'alimentation, ont été convoquées sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. Ces conférences ont apporté de grandes contributions à l'élaboration des programmes d'action et fourni des directives à la société internationale à propos de la coopération dans les domaines économique et social.

Pour traduire ces documents en résultats visibles, il convient de renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies. L'Organisation a un rôle important à jouer pour convaincre les pays développés de tenir pleinement leurs engagements en matière d'aide publique au développement, et devrait accorder l'attention qu'elle mérite à la résolution du problème de la dette extérieure.

Nous estimons que le processus de réforme en cours des organisations affiliées à l'Organisation des Nations

Unies qui s'occupent des questions économiques et sociales et du Secrétariat de l'Organisation, devrait être mené à bien pour leur permettre d'utiliser au mieux leur potentiel d'action en faveur du développement et de la coopération.

Les pays développés sont priés d'avoir la sagesse de bien voir qu'en remplaçant les relations économiques internationales actuellement injustes par de nouvelles relations, plus justes, ils en bénéficieront à long terme; ils devraient coopérer pleinement avec d'autres États Membres au renforcement du rôle des Nations Unies dans ce sens.

Nous apprécions et soutenons les efforts que mènent les pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine pour élargir et renforcer la coopération régionale, assurant ainsi leur souveraineté politique et leur développement économique et social, dans un esprit d'autonomie collective.

Nous soutenons la Syrie et d'autres pays arabes dans leur juste lutte pour trouver une solution juste et globale au problème du Moyen-Orient, fondée sur le principe de la terre contre la paix, et estimons qu'Israël devrait se retirer de tous les territoires occupés.

Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée adhère aux principaux idéaux de notre politique étrangère, à savoir, l'indépendance, la paix et l'amitié, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies. Nous continuerons à y adhérer à l'avenir.

La délégation de la République populaire démocratique de Corée n'épargnera aucun effort pour assurer le succès des travaux sur tous les points de l'ordre du jour dont nous sommes saisis.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Amara Essy, Ministre des affaires étrangères de la Côte d'Ivoire, et ancien Président de l'Assemblée générale des Nations Unies.

M. Essy (Côte d'Ivoire) : Monsieur le Président, votre brillante élection à la présidence de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies constitue non seulement un hommage mérité rendu à l'Ukraine — votre pays — en raison de la place importante qu'il occupe sur la scène internationale, mais également, traduit la reconnaissance de vos qualités humaines et professionnelles et surtout de votre riche expérience des relations internationales et du système des Nations Unies. Par ailleurs, en tant que votre ancien collègue en tant que Représentant permanent de mon pays dans cette maison pendant de

nombreuses années, je me réjouis personnellement de cette marque de confiance méritée de la communauté internationale à votre endroit. Et il me plaît donc, au nom de la délégation ivoirienne, de vous adresser, à vous-même et aux autres membres du Bureau, nos sincères félicitations, et vous assurer de notre plein soutien dans l'accomplissement de votre mission.

J'adresse également mes vifs remerciements à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Razali Ismail, pour les efforts remarquables qu'il a déployés en vue de donner une impulsion décisive au processus de réforme de notre Organisation.

Je voudrais à présent adresser mes chaleureuses félicitations à S. E. M. Kofi Annan, digne fils de l'Afrique, pour sa brillante élection en tant que Secrétaire général de l'ONU, et lui rendre un vibrant hommage pour la haute compétence qu'il ne cesse de démontrer depuis, à la tête de l'ONU. En moins d'un an, il a su insuffler un dynamisme nouveau à notre Organisation, en posant des actes qui indiquent sa ferme volonté de renforcer l'efficacité et la crédibilité de l'ONU et de la rendre plus opérationnelle face aux sollicitations nombreuses et complexes du monde à l'aube du nouveau millénaire. Le soutien de la délégation ivoirienne lui est acquis dans sa noble et exaltante tâche.

Je saisis également cette occasion pour adresser mes chaleureuses félicitations à Mme Mary Robinson pour sa nomination au poste de Haut Commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme. Sa forte personnalité est pour nous un gage de succès pour la délicate et importante mission dont elle vient d'être investie. Nous l'assurons de notre appui le plus total dans l'exercice de ses nouvelles fonctions.

Aujourd'hui, quelle que soit notre appréciation de l'action de l'ONU, force est de reconnaître qu'elle demeure un instrument unique et irremplaçable de dialogue entre les nations au service de la paix et de la sécurité internationales.

L'unanimité ne fait donc aucun doute : l'ONU est utile et elle doit exister; c'est également avec la même unanimité que nous réclamons tous sa revitalisation. La question de la réforme des Nations Unies se retrouve ainsi au centre de cette session, traduisant de façon remarquable sa nécessité et son urgence. Le Secrétaire général a proclamé à juste titre cette session comme étant la session de la réforme.

Adapter l'ONU pour la rendre plus apte à entrer dans le prochain millénaire, tel semble être tout le défi de la réforme que nous appelons de tous nos vœux.

Mais avant de livrer les observations de ma délégation sur les propositions de réforme du Secrétaire général, je voudrais partager quelques-unes de nos préoccupations majeures, dont la prise en compte me paraît essentielle pour permettre au continent auquel mon pays appartient de connaître un développement réel à la mesure de l'immense potentiel dont il est doté; je veux parler de la gestion des conflits en Afrique et de la coopération internationale pour le développement économique et social de l'Afrique.

On ne peut manquer de noter que plus de 60 % de l'ordre du jour du Conseil de sécurité est consacré à des situations en Afrique et que, sur les 48 pays les moins avancés, 35 se trouvent en Afrique.

S'agissant des conflits en Afrique, notre continent a pris en charge son destin. Il s'est donné à cet effet les moyens juridiques par la création, lors du Sommet de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) au Caire en 1993, du Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits. L'Afrique a surtout besoin, pour le succès de son entreprise, de l'appui de la communauté internationale dans le cadre d'un partenariat avec les Nations Unies, conformément au Chapitre VIII de la Charte.

Ainsi, au Libéria, au terme d'une guerre fratricide de sept années, qui a dévasté ce pays frère et causé d'énormes préjudices aux pays voisins comme la Guinée et la Côte d'Ivoire, qui ont eu à supporter des flux massifs de réfugiés et de personnes déplacées, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a pu conduire un processus de paix qui a abouti à l'élection de M. Charles G. Taylor à la présidence de la République, le 19 juillet 1997, au terme d'élections reconnues comme justes et démocratiques par l'OUA et l'ONU.

Dans la perspective de la Réunion d'appui à la reconstruction du Libéria, qui aura lieu demain, je voudrais lancer un appel pressant aux pays donateurs et aux organisations internationales et non gouvernementales pour leur demander de faire preuve de générosité, car un Libéria reconstruit et prospère ne peut qu'être bénéfique pour toute notre sous-région.

Alors que nous nous réjouissons de l'évolution positive de la situation au Libéria, voilà qu'un coup d'État militaire est venu mettre fin, le 25 mai 1997, à l'ordre constitutionnel en Sierra Leone, par la déposition du Prési-

dent démocratiquement élu, M. Ahmed Tejan Kabbah. La Côte d'Ivoire avait immédiatement condamné ce coup d'État qui relève d'une époque révolue.

La trente-troisième session du Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, tenue à Harare du 2 au 4 juin dernier, par sa décision 356, avait également condamné ce coup d'État, tout comme le Secrétaire général de l'ONU, et les présidents du Conseil de sécurité les 27 mai, 11 juillet et 6 août 1997, qui tous ont exigé le retour immédiat et inconditionnel de l'ordre constitutionnel.

Malheureusement, les négociations entamées par le groupe des cinq États mandatés par la CEDEAO, avec les représentants de la junte au pouvoir à Freetown, n'ont jusqu'à présent pas permis d'atteindre les objectifs de la communauté internationale. Aussi, les chefs d'État, lors du dernier sommet de la CEDEAO tenu à Abuja, les 28 et 29 août 1997, ont-ils été obligés de prendre un certain nombre de mesures qui, nous l'espérons, seront entérinées par le Conseil de sécurité pour permettre au Comité des Cinq de reprendre, avec le total appui de la communauté internationale, de nouvelles négociations pour ce retour à l'ordre constitutionnel dans une Sierra Leone dont l'instabilité constitue une menace sérieuse pour la jeune démocratie libérienne et toute la sous-région.

L'Accord de paix d'Abidjan du 30 novembre 1996, signé par le Président Kabbah et le leader du Revolutionary United Front (RUF), M. Foday Sankoh, demeure selon l'OUA, la CEDEAO et le Conseil de sécurité, le meilleur cadre pour résoudre d'une manière définitive la crise sierra-léonienne. La Côte d'Ivoire est disposée, une fois l'ordre constitutionnel rétabli, à organiser avec les autres garants de cet accord et les parties intéressées, une conférence tendant à réactiver les multiples organes de cet accord pour trouver une solution durable à cette crise.

En Afrique centrale, nous demeurons profondément préoccupés par les luttes fratricides qui se déroulent actuellement au Congo. Nous tenons à cet égard à exprimer notre sincère appréciation à M. Omar Bongo, Président de la République gabonaise, pour sa patiente et courageuse médiation dans le conflit intercongolais. Tout en l'exhortant à poursuivre ses nobles efforts, nous regrettons la détérioration de la situation et surtout le fait qu'aucun cessez-le-feu n'ait été accepté par les belligérants, ce qui a empêché la mise en place d'une force africaine d'interposition.

En République centrafricaine, nous nous félicitons du rôle de la Mission interafricaine de surveillance des Accords de Bangui (MISAB) qui a permis de stabiliser la situation.

S'agissant de la crise comorienne, nous lançons un appel pressant à toutes les parties afin qu'elles privilégient le dialogue et qu'elles répondent favorablement à l'initiative de l'OUA en vue de la tenue de la conférence d'Addis-Abeba chargée de trouver une solution à cette crise. Nous invitons la communauté internationale à appuyer les efforts de l'OUA et à apporter aux Comores toute l'assistance économique et financière dont ce pays a besoin pour faire face aux difficultés qu'il traverse et qui sont la cause première de la crise actuelle.

Concernant l'Angola, nous prenons acte de la récente résolution 1130 (1997), adoptée à l'unanimité par le Conseil de sécurité et, tout en nous félicitant des récentes mesures prises par l'UNITA en réponse à l'appel du Conseil de sécurité, nous espérons qu'elle persévéra dans cette voie en vue de satisfaire à toutes ses obligations découlant du Protocole de Lusaka.

S'agissant enfin de la question du Sahara occidental, nous nous félicitons des avancées réalisées lors de la série de rencontres, sous l'égide de l'Envoyé spécial du Secrétaire général de l'ONU au Sahara occidental, M. James Baker III, en vue de la tenue du référendum sur l'autodétermination.

Devant la résurgence des situations d'instabilité et de conflit dans maintes parties d'Afrique, nous appelons de tous nos vœux l'Organisation des Nations Unies pour une conférence régionale en collaboration avec l'OUA et la CEDEAO, chargée de se pencher sur la circulation illicite des petites armes dans la sous-région ouest-africaine, conformément à la résolution 51/45.

Dans la même optique, nous nous réjouissons des résultats de la conférence d'Oslo sur les mines terrestres antipersonnel, et engageons tous les pays à y adhérer en respectant les termes, eu égard aux catastrophes humaines que ce type d'armes continue de causer en Afrique et dans le monde.

Ma délégation estime que l'état actuel de notre continent nécessite une politique concertée de sécurité internationale et la mise en oeuvre de stratégies de prévention dans lesquelles la Côte d'Ivoire entend s'impliquer activement. C'est pourquoi, en définissant récemment les nouvelles missions des Forces armées ivoiriennes, le Président Henri Konan Bédié a précisé qu'elles pourront désormais partici-

per à des opérations de maintien de la paix, et qu'elles se tiennent prêtes à remplir les éventuelles missions de protection et de sécurité qui pourraient lui être confiées par la communauté internationale.

Plus concrètement, il nous semble de plus en plus nécessaire de disposer en permanence d'une force africaine d'interposition. À cet égard, en Afrique de l'Ouest par exemple, la CEDEAO, forte de l'expérience acquise par l'ECOMOG dans le règlement du conflit libérien, pourrait envisager le réaménagement de cette force pour en faire une véritable force sous-régionale. Dans ce contexte, des consultations pour la constitution d'une force de paix sont en cours dans le cadre de l'Accord de non-agression et d'assistance en matière de défense (ANAD), regroupant la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Burkina Faso, le Bénin, le Niger, le Mali, la Mauritanie et le Togo.

Les éléments de la force de la paix de l'ANAD seraient articulés en modules tactiques ou logistiques pré-affectés, mis en disponibilité opérationnelle sur leur territoire respectif, et seraient en mesure d'entrer en action sur court préavis. Ces éléments en attente pourraient être regroupés à la demande de la CEDEAO, de l'OUA ou de l'ONU.

Quelle que soit l'efficacité de notre capacité de réaction rapide, nous devons rechercher avant tout à renforcer dans chacun de nos pays le règne effectif de la démocratie et de l'État de droit, afin d'éviter que les crises n'évoluent en conflits armés.

Il faudrait surtout que chaque pays cherche à asseoir sa stabilité politique et à promouvoir le progrès social en se dotant d'institutions démocratiques fiables fondées sur la liberté et la justice et qui garantissent la protection du citoyen et les droits de la personne. Il faut mettre en place les éléments d'une bonne gestion des affaires publiques, et favoriser l'émergence d'une société civile responsable.

La Côte d'Ivoire, pour sa part, sous la conduite du Président Henri Konan Bédié, s'efforce de renforcer chaque jour davantage la démocratie et l'État de droit par une démarche volontariste de démocratie apaisée.

À cet égard, les récentes mesures énoncées en vue de l'ouverture prochaine du Gouvernement à l'opposition, l'octroi d'un statut aux chefs des partis de l'opposition représentés au Parlement, la création d'un Sénat dont le Président assurera l'intérim du chef de l'État en cas de vacance du pouvoir, la création de la Commission nationale de contrôle et d'arbitrage des élections présidée par un

magistrat et composée de personnalités et des représentants des partis politiques significatifs avec la présence d'observateurs internationaux de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), de l'Organisation des Nations Unies, de la CEDEAO, de l'Union européenne et du Comité électoral canadien, tous ces éléments contribuent à l'accélération des avancées démocratiques en Côte d'Ivoire.

Mais finalement, c'est à la culture de la paix, à laquelle notre peuple demeure profondément attaché, que la Côte d'Ivoire doit sa stabilité politique jamais démentie, stabilité fondée sur la permanence de la pratique du dialogue social et le souci du progrès partagé qui renforcent la cohésion sociale. C'est pourquoi ma délégation se propose, comme elle l'a fait lors de la session d'été du Conseil économique et social à Genève en juillet dernier, de présenter à cette session de l'Assemblée générale, et avec de nombreux coauteurs, un projet de résolution visant à proclamer l'an 2000 Année internationale pour la culture de la paix.

Mon second sujet de préoccupation a trait aux effets de la mondialisation sur les économies africaines au niveau de l'accès aux marchés extérieurs, des volumes d'aide publique au développement et du traitement favorable de la dette extérieure.

S'agissant de l'accès aux marchés extérieurs, les effets de la mondialisation se sont traduits, au nom de la libéralisation et de la compétitivité, par l'érosion, voire la suppression des préférences favorisant l'accès des produits de nos pays aux marchés des pays développés. Il est nécessaire que soient prévus des délais d'adaptation ou des compensations alternatives pour permettre la participation de nos pays au commerce international avec la plénitude de notre potentiel. C'est le lieu de se féliciter de la récente initiative des États-Unis, intitulée «Croissance et opportunité en Afrique» destinée entre autres à favoriser l'accès des produits africains sur le marché américain.

Pour ce qui a trait aux effets de la mondialisation sur les volumes d'aide publique au développement, nous constatons, devant l'engouement suscité par le développement du secteur privé, ce dont d'ailleurs nous nous réjouissons énormément car nous reconnaissons que les investissements privés sont le moteur de la croissance économique, nous constatons donc une tendance à la baisse des volumes d'aide publique au développement pourtant si importants dans la lutte contre la pauvreté dans nos pays. Cette tendance nous inquiète, car l'aide publique au développement est essentielle pour appuyer nos efforts internes, surtout en direction des secteurs liés au développement des ressources

humaines. Aussi, exhortons-nous les pays donateurs à redoubler d'efforts pour atteindre l'objectif de 0,7 % de leur produit national brut.

En ce qui concerne enfin la question de la dette extérieure, la conviction est maintenant bien établie que sans un traitement favorable du stock de la dette des pays africains, particulièrement les plus lourdement endettés, aucun programme de redressement économique ne peut produire les effets positifs à long terme escomptés. Nous ne pouvons par conséquent qu'insister pour que des mesures intégrant cette dimension soient sérieusement prises en compte. Nous exprimons notre satisfaction pour les récentes mesures prises en faveur de l'Ouganda, de la Bolivie et du Burkina Faso dans le cadre de l'initiative d'allègement de la dette par le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et le Club de Paris. Dans la même optique, je me réjouis de savoir que mon pays, la Côte d'Ivoire, tout comme le Mozambique et le Guyana, seront les prochains bénéficiaires de cette initiative. Je dois également dire que mon pays poursuit en ce moment un dialogue satisfaisant avec le Club de Londres en vue du réaménagement significatif de notre dette commerciale.

S'agissant de la réforme de l'Organisation des Nations Unies qui se trouve au coeur de la présente session, il convient d'en distinguer les deux aspects qui s'interpénètrent pour former un tout cohérent et logique. Il y a, d'une part, les réformes conduites par les États Membres, et, d'autre part, le programme de réformes proposé par le Secrétaire général dans son rapport, document A/51/950, du 14 juillet 1997.

Au niveau des réformes conduites par les États Membres, il faut se référer aux activités des groupes de travail à composition non limitée de l'Assemblée générale. Ayant eu personnellement le privilège de conduire les consultations qui ont permis de créer trois de ces groupes lors de mon mandat de Président de la quarante-neuvième session, je suis heureux de constater les résultats relativement positifs de deux de ces groupes, à savoir, le Groupe de travail sur l'Agenda pour le développement et le Groupe de travail sur le renforcement du système des Nations Unies. Les États participant à ces groupes ont démontré un magnifique esprit de solidarité.

L'Agenda pour le développement, adopté le 20 juin dernier par l'Assemblée générale, est une étape importante dans le dialogue entre les nations sur la coopération internationale pour le développement. Il établit le cadre consensuel dans lequel les pays développés et les pays en voie de développement s'emploieront à établir plus solidement un

partenariat renouvelé et renforcé en faveur du développement, fondé sur les avantages mutuels.

Le Groupe de travail sur le renforcement du système des Nations Unies qui a eu à se pencher principalement sur la revitalisation de l'Assemblée générale et du Secrétariat, a produit des recommandations qui s'inscrivent logiquement dans la dynamique des réformes proposées par le Secrétaire général, notamment pour rationaliser les travaux de la plénière tant de l'Assemblée générale que des organes subsidiaires. Ma délégation se félicite de ces résultats positifs.

S'agissant du Groupe de travail sur la situation financière de l'Organisation des Nations Unies et du Groupe de travail sur la réforme du Conseil de sécurité, l'on ne peut que nourrir des sentiments de frustration devant l'apparent enlisement face à l'absence des progrès attendus.

Nous savons tous l'importance cruciale que revêt la situation financière de l'Organisation des Nations Unies. La solution de cette question conditionne le succès escompté de tout le processus de réforme. Nous voudrions réaffirmer ici la nécessité pour tous les États Membres de s'acquitter de leurs obligations découlant de l'Article 19 de la Charte, à savoir honorer leurs obligations financières vis-à-vis de l'Organisation intégralement, ponctuellement et sans condition. De même, nous exprimons notre totale adhésion au principe de la capacité de paiement comme base d'élaboration des barèmes des contributions. Nous pensons qu'il est nécessaire d'aborder ces questions avec courage et responsabilité, en vue de donner à notre Organisation une base financière viable, saine et solide.

En ce qui concerne l'importante question de la réforme du Conseil de sécurité, notre position est celle du Groupe africain, telle que définie lors du récent Sommet de l'OUA, à Harare, qui s'est attaché à exiger que la nouvelle configuration du Conseil de sécurité reflète les réalités du monde d'aujourd'hui par une représentation géographique équitable de toutes les régions du monde. Dans ce contexte, ma délégation, tout en étant favorable à l'entrée de l'Allemagne et du Japon comme membres permanents du Conseil de sécurité, est d'avis que l'Afrique, l'Amérique latine et les Caraïbes ainsi que l'Asie soient également représentées comme membres permanents du Conseil de sécurité.

Les nouveaux membres permanents devraient être investis des mêmes prérogatives que celles des membres permanents actuels, notamment en ce qui concerne le droit de veto qui, à défaut de sa suppression, devrait voir son

utilisation limitée aux seules conditions prévues au Chapitre VII de la Charte.

S'agissant des réformes proposées par le Secrétaire général, j'exprime les sincères félicitations de ma délégation pour le travail effectué. Ces réformes sont les plus vastes et les plus profondes qui aient jamais été à ce jour. Ma délégation appuie donc avec enthousiasme ces propositions.

Nous attendons de ce processus de réforme qu'il aboutisse à la promotion du développement économique et social des États Membres moins développés, au renforcement du multilatéralisme et à l'accroissement de l'efficacité et la crédibilité de l'ONU. Pour ce faire, il faudrait veiller à ce que cet exercice de réforme ne se confine pas à une volonté obsessionnelle de réduction pure et simple des coûts.

Les mesures tendant à accroître la capacité de direction et de gestion du Secrétaire général nous semblent amplement justifiées. En effet, avec la présence d'un vice-secrétaire général, d'un groupe de gestion de haut niveau et d'un groupe de la planification stratégique, le Secrétaire général pourra ainsi disposer d'un appareil d'appui interne qui renforcera notablement son autorité et sa maîtrise globale de l'ensemble du système.

La nouvelle configuration de l'organigramme du Secrétariat est attrayante par sa concision et sa cohérence et surtout par l'objectif d'efficacité visé. Toutefois, les mesures globales visant à regrouper 12 entités et unités administratives en cinq services, ne devraient pas avoir pour conséquence, en raison de la réduction des effectifs, ni une baisse du niveau des programmes au titre des activités opérationnelles pour le développement, ni une diminution de la qualité des prestations de la coopération technique.

Dans la même optique, la constitution d'un groupe de développement composé principalement par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) ne devrait pas affecter le dynamisme de leur activité sur le terrain.

Enfin, les propositions du Secrétaire général visant à recentrer les travaux de l'Assemblée générale et les axer sur des questions hautement prioritaires et réduire la durée de ses sessions traduisent un souci de rationalisation que nous partageons pleinement.

Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général lorsqu'il affirme que la réforme est un processus continu et

non un événement ponctuel. En effet, cette réforme est le fruit de tout un ensemble de réflexions entamé depuis les années 70 au sein et à l'extérieur du système des Nations Unies pour l'adapter aux évolutions du temps depuis 1945. Je pense au rapport de la Fondation Ford, au rapport Bertrand, aux travaux du Groupe Carlsson, aux travaux de nombreux universitaires aux États-Unis et en Europe, dont les recherches ont éclairé bien des aspects de nos débats, notamment au cours des travaux des groupes de travail sur les différents aspects de la réforme.

Toutefois, toute réforme s'inscrit avant tout dans une certaine logique pour atteindre un objectif visé. Mais son succès reposera en fin de compte sur la qualité des hommes qui vont la mettre en oeuvre, et surtout sur la volonté politique des États appelés à travailler de concert pour respecter l'esprit de compromis qui a permis d'aboutir au «package».

Pour sa part, la Côte d'Ivoire est disposée, le moment venu, à participer activement avec les autres délégations à l'examen constructif des propositions de réforme du Secrétaire général dont les conséquences nous engagent tous.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des relations extérieures et de la coopération du Burundi, S. E. M. Luc Rukingama.

M. Rukingama (Burundi) : Au nom de la délégation burundaise que nous avons l'insigne honneur de conduire aux travaux de la présente session ordinaire de l'Assemblée générale de notre Organisation et en notre nom propre, qu'il me soit permis d'adresser tout d'abord les salutations amicales du Président de la République du Burundi, S. E. M. Pierre Buyoya, celles de son gouvernement et du peuple burundais tout entier.

La délégation burundaise se félicite du choix unanime du Président de l'Assemblée à sa cinquante-deuxième session ordinaire. Ses hautes qualités intellectuelles et morales, sa longue et riche expérience diplomatique ainsi que sa connaissance approfondie des préoccupations actuelles de la planète augurent sans nul doute d'un succès éclatant pour son mandat. Notre pays lui accorde tout son soutien.

Nous adressons en même temps nos sincères félicitations à son prédécesseur, S. E. l'Ambassadeur Razali Ismail, de la Malaisie, qui a conduit avec brio les travaux de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale.

Qu'il nous soit également permis de rendre un vibrant hommage à S. E. M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, pour les efforts inlassables qu'il ne cesse de déployer afin de promouvoir les idéaux de cette organisation mondiale.

Grâce aux organismes et institutions du système des Nations Unies, des millions de personnes réfugiées, déplacées ou dispersées suite aux conflits internes, aux catastrophes naturelles et aux autres situations d'urgence, ont pu bénéficier d'une aide humanitaire appréciable, notamment en Afrique. La région des Grands Lacs a eu le privilège d'une sollicitude toute particulière.

Outre les opérations de maintien de la paix et de secours humanitaires en faveur du continent africain, il est important de souligner et de saluer l'initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique. Je profite de cette heureuse occasion pour lancer un appel à tous les partenaires bilatéraux et multilatéraux en vue de mobiliser les ressources nécessaires au financement de cette initiative dont l'importance fondamentale pour le développement de l'Afrique est patente.

Depuis quatre ans, le Burundi traverse une crise sans précédent, marquée par maints crimes et actes de génocide. En plus de l'extermination aveugle de centaines de milliers de vies humaines, les groupes armés se sont attaqués aux infrastructures économiques, sanitaires, éducatives et administratives du pays. Bref, le changement politique intervenu le 25 juillet 1996 est tombé à point nommé pour sauver le pays du génocide et du cauchemar.

Contrairement à ce qu'a essayé de faire croire une partie de l'opinion internationale, l'immense majorité de la population burundaise a accueilli la nouvelle direction du pays avec beaucoup d'enthousiasme et de soulagement. Un nouvel espoir est né avec ce changement de régime politique.

Les résultats sur le plan sécuritaire ne se sont pas fait attendre. Hormis quelques zones d'insécurité liée à des attaques sporadiques des bandes armées, la paix et la sécurité reviennent actuellement sur la quasi-totalité du territoire national. Mais la population reste vigilante, car les bandes terroristes n'ont pas encore désarmé. Elles se servent essentiellement du territoire tanzanien pour lancer ces massacres contre femmes, enfants, hommes, et vieillards.

Ces attaques répétées sont à l'origine du déplacement et du regroupement des populations. Le Gouvernement n'a jamais édicté de politique de regroupement. Si les camps

des déplacés n'ont pas soulevé d'attention particulière, ceux des regroupés, comme on dit, ont suscité la polémique chez une certaine opinion internationale abusée et désinformée par des groupes terroristes comme le Conseil national pour la défense de la démocratie (CNDD).

Aujourd'hui, ces centres de déshérités sont en train d'être progressivement fermés. Regroupés et déplacés regagnent de jour en jour leurs villages d'origine chaque fois que les conditions de sécurité le permettent. Un rapport récent indique qu'en moins d'un mois il n'y aura pratiquement plus de regroupés dans les provinces du centre du pays qui étaient les plus concernées.

Nous devons néanmoins reconnaître que des problèmes subsistent. Sur le plan humanitaire, les populations sinistrées vivent dans des conditions pénibles. Les problèmes de promiscuité et d'assainissement, la malnutrition, le manque de soins de santé, les épidémies de toutes sortes, sont autant de caractéristiques du drame quotidien vécu par ces déshérités.

Mon gouvernement marque son appréciation positive pour tout le concours apporté par nos partenaires bilatéraux et multilatéraux en vue de soulager les misères de ces populations démunies. Il lance encore une fois un appel à la communauté internationale en vue de l'accroissement de l'aide humanitaire en faveur de ces populations sinistrées pour couvrir leurs besoins alimentaires, sanitaires et vestimentaires. Afin de permettre la réinsertion de ces sinistrés, le Gouvernement lance un appel à une assistance à la reconstruction et à la relance de l'économie.

Dans le cadre de cette action d'envergure de réinsertion sociale, le Gouvernement du Burundi invite tous les réfugiés burundais où qu'ils soient à rentrer volontairement dans leur pays. Il est disposé à les accueillir à bras ouverts, en toute sécurité et dignité. Je saisis cette occasion pour solliciter l'assistance des voisins, en particulier la Tanzanie, ainsi que des organisations internationales, comme le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, en vue de faciliter le retour de nos frères exilés. Depuis une année, plus de 160 000 réfugiés burundais sont retournés spontanément dans leurs provinces d'origine.

Depuis les changements politiques intervenus le 25 juillet 1996, le Gouvernement de la République du Burundi s'est fixé comme objectifs principaux l'arrêt du spectre du génocide, la restauration de l'autorité de l'État, l'organisation d'un processus de paix fondé sur le dialogue, la réinsertion des sinistrés, la reconstruction et la relance de l'économie, ainsi que la démocratisation des institutions.

Actuellement, la population burundaise dans sa grande majorité est déterminée à oeuvrer à la recherche de la paix. C'est pourquoi le génocide généralisé annoncé et même déclenché a été contenu et arrêté. Je peux aujourd'hui affirmer sans risque de me tromper que ce danger a été écarté. La nation burundaise ne s'est pas désagrégée non plus, n'en déplaise à certains prophètes de malheurs et d'apocalypse. Le processus de paix en cours au Burundi est précisément destiné à jeter les bases d'une paix durable.

Depuis le début de l'année en cours, le Gouvernement a initié à travers tout le pays une série de colloques préparatoires au véritable débat national, en vue d'amener les Burundais à discuter avec franchise sur tous les problèmes du pays. L'équipe gouvernementale s'emploie actuellement à accélérer le processus de paix et un certain nombre d'initiatives sont prises dans ce sens. Une table ronde regroupant tous les partenaires intérieurs vient de se tenir dans le centre du pays. C'est dans ce cadre aussi que la Conférence de paix sur le Burundi initialement prévue à Genève, sous les auspices de l'UNESCO du 30 juin au 2 juillet 1997, vient d'être organisée au siège de l'UNESCO, du 26 au 28 septembre 1997. Une cinquantaine de partenaires politiques burundais et une trentaine d'observateurs internationaux ont pris part à ces assises.

Cette conférence était destinée à associer au dialogue politique tous les Burundais de l'intérieur comme de l'extérieur, compte tenu des différentes sensibilités politiques et socioprofessionnelles. Même ceux qui ont choisi la voie de la violence ont massivement participé à ce forum. Ce moment marque donc une étape importante dans le processus de paix burundais.

En dépit des difficultés observées, le Gouvernement burundais est déterminé à négocier avec les différents protagonistes burundais sans exclusive, y compris avec les factions armées. C'est ainsi que la phase des négociations de paix qui n'ont pas pu se tenir à Arusha, le 25 août 1997, comme initialement prévu, suite aux difficultés inhérentes à la médiation, va reprendre incessamment. Les consultations sont en cours à ce sujet et, fidèle à son programme, le Gouvernement sera au rendez-vous.

Il convient de rappeler à ce sujet que mon gouvernement n'avait demandé un report du rendez-vous du 25 août 1997 pour mieux se consulter avec ses partenaires, afin d'améliorer les conditions de médiation et de trouver un endroit plus propice au dialogue, en dehors de la Tanzanie.

À la suite de ce report, un sommet des chefs d'État de la région a été convoqué à Dar es-Salaam par le Président

de la République-Unie de Tanzanie et s'est tenu du 3 au 4 septembre 1997.

Le Gouvernement de la République du Burundi, qui n'y était pas invité, exprime ses regrets de n'avoir pas été associé à ce sommet. Il estime qu'au cours de ces réunions qui traitent exclusivement du conflit burundais, sa présence est indispensable pour fournir des informations et des explications pouvant éclairer les chefs d'État de la région dans l'intérêt de la paix au Burundi.

Le processus de paix au Burundi doit passer par le dialogue et la négociation entre les Burundais. À l'issue des pourparlers, sera mis en place un gouvernement de transition négocié permettant de conduire le pays dans le sens que les Burundais eux-mêmes auront indiqué. L'objectif ultime étant de mettre en place des institutions démocratiques rassurantes pour tous.

Le Gouvernement de la République du Burundi réexprime ses préoccupations concernant la médiation et le pays hôte de la médiation. Aucun processus ne peut aboutir à la paix au Burundi s'il n'est pas bâti de concert avec les Burundais et conduit en parfait accord avec ceux-ci. Il est donc impérieux qu'il y ait une plus grande concertation entre le médiateur et les Burundais, et particulièrement avec le Gouvernement, qui assure la haute direction du pays et qui a la lourde responsabilité de le sortir de la crise.

Afin de renforcer la confiance de toutes les parties dans la médiation et de suivre ainsi les règles universellement reconnues en la matière, le Gouvernement de la République du Burundi estime qu'il faut appuyer le médiateur par d'autres personnalités et des experts qui maîtrisent les techniques de résolution pacifique des conflits et qui n'ont pas d'intérêt personnel dans la problématique burundaise.

Si la Tanzanie, pays du médiateur, pays hôte de la médiation, après avoir aliéné l'ambassade du Burundi à Dar es-Salaam, occupe le triple rôle de pays hôte des groupes armés responsables du génocide au Burundi, de promoteur des sanctions contre le Burundi et de médiateur par-dessus le marché, le processus de paix au Burundi restera piégé.

L'objection du Gouvernement de la République du Burundi sur la tenue des pourparlers en Tanzanie est donc bien compréhensible. Elle se fonde essentiellement sur la tension actuelle créée par le problème des camps de réfugiés dont beaucoup sont en armes, installés par la Tanzanie tout au long de la frontière commune et à partir desquels s'opèrent régulièrement des incursions meurtrières en

territoire burundais. Cette tension a été aggravée par la campagne d'hostilité menée dans plusieurs capitales africaines par les autorités tanzaniennes précisément à la veille de l'ouverture des pourparlers de paix initialement fixés à Arusha, le 25 août 1997.

Par ailleurs, le Gouvernement de la République du Burundi ne comprend pas le bien-fondé de l'appel que lui adresse le cinquième sommet des chefs d'État de la région d'arrêter les procès en cours. Un tel arrêt conduirait le pays dans le désordre et l'insécurité publique. Aucun citoyen burundais en effet ne pourrait comprendre que la justice punisse les délits mineurs et qu'en même temps elle ne puisse pas juger les assassinats politiques et les actes de génocide. L'arrêt des poursuites judiciaires en cours et à venir est donc inacceptable. L'idéal est d'assurer à chaque prévenu un procès juste et équitable où le droit à la défense est garanti. Le Gouvernement s'est déjà engagé à faire tout son possible pour qu'il en soit ainsi et nous remercions les Nations Unies qui nous donnent un appui dans ce sens.

À cet égard, la création d'un Tribunal pénal international pour le Burundi, ainsi que l'a demandé aux Nations Unies le Gouvernement burundais, est devenue impérieuse, autant pour lutter contre l'impunité que pour donner une chance au processus de paix en cours. Aucun criminel, aucun responsable de génocide ne doit être couvert sous quelque prétexte que ce soit.

On le voit, le processus de paix au Burundi se trouve confronté à une série de contraintes qui l'entravent.

Les efforts que déploie mon gouvernement pour rétablir la paix et la sécurité ont été par ailleurs compromis par le blocus totalement injuste et illégal imposé par les pays voisins depuis le 31 juillet 1997. Paradoxalement, les tenants de ces sanctions économiques inhumaines affirment qu'ils veulent ramener la paix au Burundi. Or ceux qui connaissent mon pays savent qu'il est pauvre, qu'il est sans littoral et de surcroît éprouvé par près de quatre ans de guerre.

Soutenir les sanctions par le discours comme par les faits, c'est tuer d'autres enfants, d'autres sinistrés burundais par la faim, la maladie, la misère et la guerre. Aucun pays voisin ne devrait adopter une telle attitude, surtout lorsque l'on sait toute la sollicitude que mon pays a toujours eue pour ses voisins lorsqu'ils étaient confrontés aux mêmes problèmes.

Les mesures d'allègement des sanctions économiques, décidées à Arusha le 16 avril dernier, n'ont pas été mises en

application dans leur intégralité. Des difficultés persistent notamment au niveau du transport aérien et de l'acheminement du carburant humanitaire. Comment alors dans ces conditions peut-on parler d'allègement lorsque les produits relâchés ne peuvent pas atteindre les bénéficiaires?

Du haut de cette tribune, ma délégation demande une fois de plus aux pays voisins de la sous-région auteurs du blocus, de bien vouloir procéder à la levée immédiate de ces sanctions inhumaines et dégradantes. Elle invite instamment la communauté internationale à faire tout ce qui est en son pouvoir pour faire comprendre à ces mêmes pays l'urgente nécessité de lever immédiatement ces mesures injustes, qui ne font qu'appauvrir les plus pauvres et enrichir les plus riches, des mesures qui meurtrissent les catégories les plus vulnérables.

Il convient de rappeler à cette assemblée que mon gouvernement a déjà répondu depuis longtemps à toutes les exigences des pays de la sous-région qui avaient servi de prétexte pour l'imposition de ces sanctions, à savoir le rétablissement de l'Assemblée nationale, la restauration des partis politiques et le début des négociations avec la rébellion armée. Au risque de bloquer le processus, chaque sommet amène malheureusement de nouvelles conditionnalités. Voilà pourquoi la recherche de la paix au Burundi ressemble souvent au mouvement de la pierre de Sisyphe.

Mon pays continue d'autre part à faire face à des attaques frontalières répétées des groupes terroristes armés qui ont élu domicile dans un pays voisin : la Tanzanie. Ces bandes criminelles se recrutent essentiellement dans des camps des réfugiés burundais installés sur la frontière commune en violation flagrante de la Convention de Genève sur les réfugiés. Certains rebelles ont été installés à 15 kilomètres de la frontière burundo-tanzanienne. De là à s'infiltrer au Burundi il n'y a qu'un pas. L'espace d'une petite marche, ils ont déjà massacré, comme au mois d'avril dernier, plusieurs Burundais innocents.

Face à cette situation, mon gouvernement exhorte l'Organisation des Nations Unies à condamner fermement ces organisations terroristes et à agir sur le pays qui les héberge afin de séparer les réfugiés de bonne foi des groupes tribalo-terroristes.

Afin de promouvoir la communication nécessaire dans le cadre du dialogue politique, nous demandons une fois de plus à la Tanzanie de libérer l'ambassade du Burundi à Dar es-Salaam pour faciliter les relations diplomatiques, les négociations en cours et le règlement de la question des réfugiés.

La région des Grands Lacs traverse une crise sans précédent. L'une des causes principales de cette effervescence est sans nul doute la problématique des réfugiés. La spirale de la violence qui secoue notre sous-région a provoqué un vaste mouvement transfrontalier des populations fuyant la guerre et l'insécurité dans leurs pays d'origine. Une partie est constituée d'innocents qui craignent pour leur sécurité physique, mais il s'y mêle aussi des bandes de criminels. Fidèle à sa politique de dialogue et de concertation, le Gouvernement de la République du Burundi ne ménagera aucun effort pour initier des contacts avec ses voisins en vue d'étudier ensemble les voies appropriées pour permettre d'assainir cette situation. L'objectif poursuivi par cette démarche est de travailler ensemble pour le rétablissement d'un climat de sécurité à nos frontières communes, conformément à notre tradition de bon voisinage.

L'Afrique est actuellement confrontée à de nombreux défis. Le faible taux de croissance économique, la forte pression démographique, la baisse de la production agricole, l'aide bilatérale et multilatérale en constante diminution au profit de nouvelles alliances, le poids du service de la dette, les conflits et troubles sociopolitiques tenaces, voilà les principaux écueils dressés sur le chemin du développement de l'Afrique. Notre continent ne pourra jamais atteindre son développement s'il ne parvient pas à relever ces défis. C'est pourquoi mon pays se prononce résolument en faveur de la consolidation des ensembles sous-régionaux et régionaux qui constituent une étape cruciale pour le progrès en Afrique. À cet égard, nous nous félicitons de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique, qui a été officiellement lancée le 15 mars 1996. Nous soutenons fermement et encourageons ce programme ambitieux mis en place pour soutenir notre continent dans ses efforts de développement.

Notre continent, l'Afrique, est sans doute l'un des plus bouleversés de la planète. Le projet de démocratisation des institutions politiques, projet porteur d'espoir s'il en est, a malheureusement connu ici et là une tournure dramatique, pour des raisons essentiellement liées à l'ethnicité, au manque de préparation et au défaut d'adaptation.

S'agissant de la région des Grands Lacs, le Burundi a accueilli avec satisfaction les changements positifs intervenus en République démocratique du Congo en ce qu'ils sont susceptibles de contribuer à améliorer la situation politique et les échanges économiques dans toute la région. Nous ne pouvons qu'encourager ce pays frère et ami à aller de l'avant. Nous exhortons la communauté internationale à le soutenir.

Le Rwanda voisin déploie, quant à lui, beaucoup d'efforts en vue de la stabilisation et de la réconciliation. L'apport de la solidarité internationale à ce pays doit être également encouragé.

En même temps, il est regrettable de constater que le Congo Brazzaville, pays frère, ait été également le théâtre d'affrontements fratricides. À ce sujet, nous saluons les efforts qui ont été menés à ce jour par le Président du Gabon, S. E. M. Omar Bongo, l'Ambassadeur Mohamed Sahnoun, Représentant spécial des Secrétaires généraux respectifs de l'ONU et de l'OUA, ainsi que d'autres médiateurs tant nationaux qu'internationaux, en vue de chercher une solution négociée au problème congolais.

Mon gouvernement encourage les frères et soeurs de l'Angola à parachever la mise en oeuvre des Accords de paix de Lusaka.

Après une longue période de conflits, le Libéria vient d'organiser avec succès des élections démocratiques avec l'appui de la communauté internationale. Nous souhaitons à ce pays paix et stabilité.

Au Proche-Orient, le blocage du processus de paix entre Israël et la Palestine pourrait être jugulé si, de part et d'autre, les partisans de la ligne dure pouvaient faire preuve de plus d'ouverture.

Mon gouvernement a pris connaissance du rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur la réforme de l'Organisation. En tant qu'elle va dans le sens de la recherche de plus d'efficacité, qu'elle vise la mobilisation des moyens, non pour entretenir une lourde administration, mais beaucoup plus pour réaliser l'objectif de solidarité internationale, particulièrement en matière de développement, mon gouvernement, dis-je, soutient cette réforme.

Ma délégation partage avec le Secrétaire général de l'Organisation «le souci de l'efficacité et de l'économie», efficacité d'une administration dépouillée de lourdeur, efficacité en matière de lutte contre la pauvreté et de renforcement des capacités particulièrement dans le domaine du développement.

Au sujet de la réforme du Conseil de sécurité, mon gouvernement soutient les dispositions prises dans le cadre du dernier sommet de l'Organisation de l'unité africaine à Harare au Zimbabwe. Les termes de la position commune africaine viennent d'être communiqués par le Président de l'OUA au cours des présentes assises. Par ailleurs, les pays en développement doivent pouvoir être valablement repré-

sentés au sein du Conseil. Au-delà de la question de la représentation, ma délégation reste convaincue que la réforme du Conseil de sécurité doit aussi et surtout viser ses méthodes de travail et son adaptation aux exigences du monde actuel.

Conformément à la prise de position exprimée au cours de la précédente session de l'Assemblée générale des Nations Unies, mon gouvernement soutient fermement la création d'une cour criminelle internationale qui serait chargée de poursuivre et de punir les personnes responsables du crime de génocide, des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre.

Malgré les difficultés de toutes sortes auxquelles mon pays, le Burundi, reste confronté depuis le drame national d'octobre 1993, il a toujours tenu à répondre présent aux assises annuelles de l'Assemblée générale de notre Organisation. Cette présence assidue traduit notre attachement sans faille aux idéaux promus et défendus par l'Organisation des Nations Unies. En dépit de la crise politique et économique aggravée par le blocus imposé abusivement à mon peuple, le Gouvernement de la République du Burundi a pu déboursier depuis le mois d'avril 1997 un montant de 116 000 dollars à titre de contribution au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. Malgré la conjoncture économique difficile, le Burundi fera de son mieux pour continuer, dans la mesure de ses moyens, à honorer ses engagements et à soutenir notre Organisation.

Qu'il nous soit permis, avant de conclure ce propos de rappeler une fois de plus que le Burundi est déterminé à sortir de la crise que le pays traverse par la voie du dialogue. Le plus tôt la prochaine session sera programmée, le mieux ce sera. Nous espérons que les pièges qui ont empêché le rendez-vous du 25 août 1997 seront entre-temps levés.

Mon pays, le Burundi, soutient le principe de l'élargissement du Conseil de sécurité mais la méthodologie qui sera adoptée à cet effet revêt une importance déterminante. Nous formons le vœu que l'ensemble de cette réforme puisse redonner au système des Nations Unies une cure de jouvence et l'énergie nécessaire pour redresser les faiblesses du passé, consolider les acquis positifs du présent et jeter des bases solides et prometteuses pour le début du prochain millénaire.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat général pour la présente séance.

Quelques représentants ont demandé à prendre la parole dans le cadre de l'exercice du droit de réponse. Je rappelle aux membres que les interventions faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde intervention et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Je donne maintenant la parole au représentant des États-Unis d'Amérique.

M. Burleigh (*interprétation de l'anglais*) : Les États-Unis s'élèvent contre les propos tenus par le Ministre des affaires étrangères de l'Iraq. Pour que l'Iraq réintègre la famille des nations responsables, la voie est claire. L'Iraq doit respecter toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. L'Iraq doit cesser de mettre au point des armes de destruction massive. L'Iraq doit cesser de dissimuler à la Commission spéciale des Nations Unies les preuves de son programme d'armement. L'Iraq doit coopérer pleinement avec la Commission spéciale conformément à toutes les résolutions pertinentes. À ce jour, l'Iraq ne l'a pas fait. L'Iraq doit restituer les biens et les archives qu'il a volés au Gouvernement et au peuple koweïtiens. À ce jour, l'Iraq ne l'a pas fait. L'Iraq doit coopérer avec le Comité international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et rendre pleinement compte du sort de plus de 600 Koweïtiens, Saoudiens et autres prisonniers de guerre et personnes disparues. À ce jour, l'Iraq ne l'a pas fait. L'Iraq aurait dû commencer la vente de son pétrole à partir du 8 juillet dernier, afin de procurer les biens humanitaires prévus par la résolution 1111 (1997) du Conseil de sécurité. L'Iraq ne l'a pas fait. Le Conseil de sécurité a donc été obligé d'agir au nom du peuple iraquien.

Nous rappelons au Ministre des affaires étrangères que les États-Unis et ses partenaires de la coalition continueront de maintenir les zones d'interdiction aérienne dans les parties nord et sud du pays en appui aux résolutions 678 (1990), 687 (1991) et 688 (1991) du Conseil de sécurité. Les États-Unis réitèrent leur appel au Gouvernement iraquien pour qu'il se conforme pleinement aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Koweït.

M. Abulhassan (Koweït) (*interprétation de l'arabe*) : Tout d'abord, j'exprime mes regrets de devoir à nouveau prendre la parole dans l'exercice de mon droit de réponse, notamment après que le Koweït a énuméré lors de sa

déclaration à l'Assemblée générale, lundi dernier, toutes les obligations juridiques de l'Iraq qui sont stipulées dans la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité ainsi que dans les autres résolutions pertinentes.

Bien que le Ministre des affaires étrangères de l'Iraq n'ait pas mentionné le Koweït dans son intervention, ses allégations selon lesquelles l'Iraq se serait acquitté de toutes les obligations que lui imposaient les résolutions du Conseil de sécurité m'oblige à rétablir la vérité auprès des pays Membres et à révéler que ses allégations sont fausses. Les responsables officiels irakiens fondent leurs relations avec leur peuple et avec les autres pays sur un proverbe qui est bien connu de tous : «Le menteur finit par croire à ses propres mensonges.» Ma réponse est qu'il est possible de tromper une personne une fois mais on ne peut certainement pas tromper indéfiniment tout le monde.

Les représentants du régime irakien s'efforcent d'effacer sur la liste de leurs responsabilités leurs obligations à l'égard du Koweït, lesquelles sont stipulées dans les résolutions du Conseil de sécurité qui ont été acceptées par l'Iraq sans aucune condition ni restriction. Le Conseil de sécurité et la communauté internationale attachent une grande importance à ces obligations qui n'ont pas encore été mises en oeuvre — en particulier les questions des prisonniers de guerre et détenus koweïtiens et ressortissants de pays tiers, de la restitution des biens koweïtiens volés, de la coopération avec la Commission spéciale et également de la preuve que doit apporter l'Iraq quant à ses intentions pacifiques à l'égard du Koweït et des autres pays voisins.

Dans toutes les déclarations faites lorsque le Conseil de sécurité examine périodiquement la question des sanctions à l'encontre de l'Iraq, tous les membres du Conseil de sécurité, sans exception, exigent de l'Iraq qu'il mette en oeuvre ses obligations. Le Président du Conseil de sécurité a été chargé, en novembre dernier, d'exprimer dans une déclaration à la presse la grave préoccupation du Conseil devant l'absence de tout progrès en ce qui concerne la question des prisonniers de guerre et des biens. Je crois que cette déclaration présidentielle à la presse constitue la meilleure preuve de la nature mensongère des allégations de l'Iraq sur l'application de ses obligations.

Les représentants du régime irakien s'efforcent de limiter les responsabilités dont ils ne se sont pas acquittées à un seul sujet particulier, à savoir l'élimination de toutes les armes de destruction massive. L'élimination des armes de destruction massive est sans aucun doute une question extrêmement importante. Mais, elle n'est certainement pas la seule et unique obligation qui subsiste que doit honorer

l'Iraq. Même lorsque nous examinons ce sujet en particulier, l'Iraq est loin d'avoir respecté pleinement ses obligations. Les rapports de la Commission spéciale sur la question en sont sans doute la preuve la plus éclatante. Les représentants du régime irakien s'efforcent de présenter leur problème comme s'il s'agissait d'un contentieux qui les oppose à un ou deux États membres du Conseil de sécurité. Mais on sait pertinemment que le régime irakien a un différend avec tous les membres du Conseil de sécurité, et partant, avec la communauté internationale, à travers l'Organisation des Nations Unies.

Il n'y a qu'une seule voie très rapide pour atténuer les souffrances du peuple irakien frère. Mais, c'est une voie unique : elle consiste en la mise en oeuvre de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, sans sélectivité ni conditions.

M. Simonovic (Croatie) (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de ma délégation et au nom des délégations de la Bosnie-Herzégovine, de la Macédoine et de la Slovénie, je voudrais apporter quelques précisions en ce qui concerne les observations faites au début de la journée par le Ministre des affaires étrangères de la République du Bélarus, S. E. M. Ivan Antonovich, concernant le statut de la République fédérative de Yougoslavie aux Nations Unies.

Conformément à la résolution 47/1, adoptée par l'Assemblée générale, l'Assemblée générale

«*Considère* que la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) ne peut pas assumer automatiquement la qualité de Membre de l'Organisation des Nations Unies à la place de l'ancienne République fédérative socialiste de Yougoslavie et, par conséquent, décide que la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) devrait présenter une demande d'admission à l'Organisation et qu'elle ne participera pas aux travaux de l'Assemblée générale.»

Sur la base de cette résolution de l'Assemblée générale, et d'autres résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, il est évident que la République fédérative de Yougoslavie devrait, en tant que nouvel État, présenter une demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies conformément à la procédure établie relative à l'admission de nouveaux Membres à l'ONU.

M. Çelem (Turquie) (*interprétation de l'anglais*) : C'est avec déception que nous avons entendu les observations du Ministre des affaires étrangères de l'Iraq à propos

de la Turquie. Pour rétablir les faits, je déclare une fois de plus que la Turquie est attachée à la préservation de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Iraq. Toutefois, la situation actuelle dans le nord de l'Iraq est bien connue de la communauté internationale. Nous devons reconnaître que l'incapacité constante de l'Iraq d'exercer sa souveraineté sur la totalité de son territoire est le résultat de politiques dangereuses et agressives que l'Iraq a choisies de mener dans le passé à l'encontre de ses voisins.

L'Iraq ne peut blâmer aucun pays sinon lui-même pour les difficultés qu'il connaît à l'heure actuelle. D'autres pays de la région, dont le mien, souffrent également des conséquences des politiques agressives menées par l'Iraq dans le passé. Le vide de facto actuellement créé dans le nord de l'Iraq a permis à des éléments terroristes armés de s'établir dans la région et de lancer des attaques armées contre le territoire turc. Ces éléments terroristes représentent une menace grave et inacceptable pour la sécurité de mon pays et pour les vies et les biens de notre peuple dans les zones frontalières. Ce n'est certainement pas un léger prétexte, comme l'a prétendu M. Al-Sahaf.

Le Ministre des affaires étrangères de l'Iraq a allégué dans sa déclaration que la Turquie, par des mesures de légitime défense, s'est ingérée dans les affaires intérieures de l'Iraq. Je voudrais laisser aux États Membres le soin de juger du sérieux de cette allégation, étant donné que l'Iraq ne s'est jamais plaint de la présence de groupes terroristes armés opérant à partir du sol iraquien contre les voisins de l'Iraq. Dans les circonstances actuelles, et jusqu'à ce que l'Iraq soit à nouveau en mesure de rétablir son contrôle dans le nord de son territoire en respectant toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, satisfaisant ainsi la communauté internationale, le Gouvernement turc n'hésitera pas à prendre toutes les mesures appropriées et nécessaires pour éliminer cette menace, dirigée depuis le nord de l'Iraq contre les vies et les biens de son peuple.

M. Gomersall (Royaume-Uni) (*interprétation de l'anglais*) : La version des faits que nous avons entendue cet après-midi de la part du Ministre des affaires étrangères de l'Iraq est une autre illustration de l'incapacité de son gouvernement d'accepter tout blâme pour les malheurs qui arrivent au peuple iraquien, et de la facilité avec laquelle l'Iraq trouve le moyen de jeter le blâme sur d'autres.

Il est impossible d'avoir foi dans le désir affirmé de l'Iraq d'établir de bonnes relations avec ses voisins lorsque le mot «Koweït» n'apparaît nulle part dans la déclaration du Ministre des affaires étrangères. Le Ministre des affaires

étrangères semble oublier que les sanctions ont tout d'abord été imposées à la suite de l'agression gratuite de l'Iraq contre un État Membre de l'ONU. Même aujourd'hui il y a encore des responsabilités vis-à-vis du Koweït en vertu de la résolution 687 (1991) qui n'ont pas été assumées — entre autres, le nombre de citoyens koweïtiens portés disparus et la restitution des biens.

Le Ministre des affaires étrangères semble également avoir oublié de mentionner que les sanctions demeurent en vigueur uniquement parce que le Gouvernement iraquien ne se conforme pas aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier, son refus de satisfaire à l'obligation de fournir un décompte intégral et définitif du programme iraquien d'armes nucléaires, chimiques et biologiques. En affirmant que l'Iraq a rempli toutes les conditions posées par la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité, le Ministre des affaires étrangères choisit de passer sous silence les rapports très clairs du Président de la Commission spéciale des Nations Unies. L'obstruction continue faite aux inspections de la Commission spéciale, avec trois autres incidents au cours des derniers jours, a renforcé les soupçons déjà très forts que le Gouvernement iraquien dissimulent des éléments de son programmes d'armes de destruction massive, en violation de l'obligation qu'il a vis-à-vis de l'ONU.

Le Ministre iraquien des affaires étrangères a également parlé des souffrances du peuple iraquien, en laissant entendre que ceci est la faute de tout le monde sauf de son propre Gouvernement. Il n'a pas mentionné le fait que ce sont les tergiversations de son gouvernement qui ont retardé de plus d'une année la mise en oeuvre du programme pétrole contre vivres de la résolution 986 (1995) du Conseil de sécurité. La décision prise par son gouvernement de retarder de plus de deux mois les exportations de pétrole autorisées par la résolution 1111 (1997) du Conseil de sécurité aurait pu priver le peuple iraquien des avantages qui lui sont dus en vertu de cette résolution si le Conseil de sécurité n'avait pas adopté une décision additionnelle dans la résolution 1129 (1997) du Conseil de sécurité, coparrainée par le Royaume-Uni, afin de protéger une fois de plus le peuple iraquien contre la folie et l'indifférence de son gouvernement.

La responsabilité des problèmes de l'Iraq incombe au Gouvernement iraquien. Il sait ce qu'il faut faire pour éliminer les sanctions, mais il refuse constamment de le faire. En conséquence, mon gouvernement pense que les sanctions doivent être maintenues jusqu'à ce que l'Iraq s'acquitte intégralement de ses obligations.

M. Samadi (République islamique d'Iran) (*interprétation de l'anglais*) : Le Ministre des affaires étrangères de l'Iraq a fait aujourd'hui un certain nombre d'affirmations non justifiées et des allégations sans fondement contre mon pays. Le fond et le manque de sérieux de ces vieilles accusations sont bien connus de l'Assemblée, et étant donné l'heure avancée je ne prendrai pas de temps pour y répondre. Cependant, je voudrais rétablir les faits en ce qui concerne le dernier incident auquel il a fait allusion.

Aux premières heures du 29 septembre 1997, deux groupes fortement armés appartenant à une organisation terroriste basée en Iraq ont traversé les frontières internationales et se sont infiltrés dans le territoire de la République islamique d'Iran à partir de l'Iraq. Un groupe a commencé son opération offensive à partir de la base de Jelola en territoire iraquien, a traversé la ville iraquienne de Khaneqem, franchi la frontière internationale et pris position près de la ville iranienne de Ghasr-e-Shirin. Au même moment, le deuxième groupe terroriste a commencé son opération offensive à partir de la base de Kut en territoire iraquien, a traversé la ville iraquienne de Hisan, franchi la frontière internationale et pris position près de la ville iranienne de Mehran.

Dans une réaction immédiate à ces attaques perpétrées contre le territoire iranien par des groupes terroristes fortement armés, et dans l'exercice du droit à la légitime défense reconnu dans l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, les forces aériennes de la République islamique d'Iran ont pris des mesures limitées et proportionnées contre les terroristes envahisseurs et contre les deux bases iraquiennes à partir desquelles ils ont planifié, mobilisé et lancé leur attaque armée à travers la frontière contre la République islamique d'Iran.

Cette mesure de défense limitée de la part des forces aériennes de l'Iran a commencé à 7 heures, le 29 septembre 1997, et s'est conclue peu après. La République islamique d'Iran a souligné que ces opérations défensives visaient exclusivement les terroristes et leurs bases, et non pas la République iraquienne. En effet, les attaques frontalières menées à partir de l'Iraq contre la République islamique d'Iran par des groupes subversifs organisés, comme les opérations terroristes que je viens de citer, ne sont ni sporadiques ni rares et elles se sont récemment intensifiées de manière sensible. Les membres d'une organisation terroriste ont publiquement admis, le 31 août 1997, qu'ils avaient mené 294 attaques frontalières de ce type contre la République islamique d'Iran au cours des sept derniers mois. Ces attaques ont fait des victimes et ont causé des dégâts dans les villes iraniennes frontalières. Il est regretta-

ble qu'elles aient été organisées en collaboration avec les autorités militaires et les services de renseignements iraqiens pour ce qui est de la planification, de la logistique, du financement et même de l'accompagnement des terroristes qui se sont infiltrés en Iran.

Tout en réitérant notre attachement à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Iraq, la République islamique d'Iran souligne que l'attitude du Gouvernement iraquien qui permet que son territoire soit utilisé pour lancer des activités subversives contre le territoire iranien ou appuie celles-ci, est inacceptable et relève de la responsabilité internationale.

M. Mwakawago (Tanzanie) (*interprétation de l'anglais*) : En réponse à la déclaration qu'a prononcée le chef de la délégation burundaise ce soir et, en particulier, au fait qu'il a mentionné mon pays, je souhaite exercer mon droit de réponse pour clarifier la situation et corriger ce qui a été dit.

Toutefois, ma délégation souhaite exercer ce droit de réponse à une date ultérieure.

M. Al-Hitti (Iraq) (*interprétation de l'arabe*) : D'emblée, je voudrais répondre brièvement à toutes les remarques qui ont été faites et aux critiques qui ont été portées contre nous par un certain nombre de représentants de pays ici présents. Je commencerai par la question des armes. Tout le monde sait que plus de 400 équipes d'inspection se sont rendues en Iraq au cours de ces sept dernières années et que ces inspections sont particulièrement strictes. Si les allégations faites par les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord sont fondées, j'aimerais alors leur demander ce que font ces équipes. Qu'a donc fait cette armée d'inspecteurs internationaux qui a surveillé tous les territoires iraqiens, du nord-est à l'ouest, en passant par les régions du centre et du sud? Ils ont même pris des échantillons de l'air, de l'eau et du sol au hasard et à différents moments. Est-il raisonnable qu'ils puissent tenir en otage un peuple entier, c'est-à-dire 22 millions de personnes, jusqu'à ce qu'un pays soit convaincu? Ce même pays, les États-Unis, affirme aujourd'hui de manière explicite et publiquement que même si l'Iraq met en oeuvre toutes les résolutions du Conseil de sécurité, il continuera d'exercer son droit de veto pour empêcher une levée du blocus. Ainsi, le fait que des centaines de milliers de personnes âgées, de femmes et d'enfants soient décédés à cause de l'embargo laisse ce pays totalement indifférent.

La communauté internationale a-t-elle besoin de preuves supplémentaires pour vérifier ce qu'a sans cesse

affirmé l'Iraq, à savoir que les résolutions du Conseil de sécurité ne sont pas le véritable problème en jeu. Ces résolutions sont un stratagème utilisé par certains pays qui n'aiment pas le régime iraquien, pour le maintenir dans une position de faiblesse et lui imposer un blocus. Nous voudrions poser une question. Quelle cause justifie la mort de plus d'un million d'enfants, de personnes âgées et de femmes, et la destruction de tout un peuple aujourd'hui et à l'avenir, à l'heure où la question des droits de l'homme est devenue l'un des objectifs les plus importants de l'humanité?

Ne nous faisons plus d'illusions. Même en supposant que ce document ou d'autres concernant le désarmement de l'Iraq puissent contenir des lacunes techniques, sommes-nous obligés d'appliquer la loi machiavélique selon laquelle la fin justifie les moyens, même s'ils sont brutaux? Faut-il qu'un million ou plus d'innocents meurent pour satisfaire cet objectif? Quatre millions de personnes doivent-elles tomber malades à cause de la malnutrition et de la pénurie de médicaments, et d'autres ne pas avoir d'eau potable, d'électricité et ne pas recevoir une éducation de base ou d'autres, des produits de première nécessité ou à caractère humanitaire? Ne s'agit-il pas là d'une violation flagrante des droits de l'homme et d'un génocide collectif? Ce blocus qui nous a été imposé de la sorte ne représente-t-il pas une arme de destruction massive? C'est une arme silencieuse et plus mortelle que les bombes nucléaires américaines tombées sur Hiroshima et Nagasaki, car il a fait davantage de victimes.

À ce stade, nous aimerions demander comment les responsables de certains de ces pays qui nous donnent des leçons et qui prônent dans cette salle le respect des droits de l'homme, peuvent simultanément être en paix avec eux-mêmes et prendre part au massacre d'un nombre particulièrement important d'innocents. Enfoncent-ils leur tête dans le sable comme des autruches pour ne pas entendre les gémissements et les cris de souffrance du peuple iraquien?

Pour finir, je souhaite rappeler que tous ceux qui en veulent à l'Iraq ou au peuple iraquien, devraient se purifier de leur rancune et qu'ils devraient laisser parler la logique de la justice, de la paix et de la sagesse et renoncer à l'esprit de vengeance afin que tous les peuples puissent vivre dans la paix, la prospérité et la sécurité.

Avant de terminer ma déclaration, je souhaite faire une remarque sur deux questions importantes qui ont été soulevées par les représentants d'États Membres.

En ce qui concerne ce que le représentant du Koweït appelle les prisonniers de guerre et les disparus koweïtiens, je voudrais confirmer qu'il n'y a pas de prisonniers de guerre ou de personnes portées disparues en Iraq. Nous avons dit à plusieurs reprises en nous adressant aux représentants du Koweït et des États-Unis que comme dans toutes les guerres et les conflits, il y a toujours des personnes qui disparaissent, comme au Viet Nam, par exemple. Le représentant du Koweït se sert de cette question pour maintenir le blocus. Je souhaite confirmer une fois de plus que mon pays est disposé à coopérer avec le Comité international de la Croix-Rouge et de la Commission tripartite pour résoudre ce problème.

Si, comme le prétend le Koweït, l'Iraq détenait des prisonniers de guerre et des ressortissants koweïtiens portés disparus, nous les aurions libérés à la fin du conflit ne serait-ce que pour démontrer l'inanité des prétextes avancés par le Gouvernement koweïtien.

En ce qui concerne la résolution 986 (1995), elle n'était pas en mesure de répondre aux besoins de première nécessité du peuple iraquien. Même si elle était totalement mise en oeuvre, elle ne se chiffrerait qu'à un montant de 25 cents par jour et par personne. Cette résolution n'est d'ailleurs appliquée ni pleinement, ni de bonne foi car le représentant des États-Unis s'est obstiné à refuser sa mise en oeuvre et a suspendu la réalisation des contrats destinés à l'achat de vivres et de médicaments. Ce fait peut être aisément vérifié par quiconque voudrait s'attacher à examiner la question en se reportant aux rapports de la Commission créée en vertu de la résolution 661 (1990) aux fins de contrôler l'application des sanctions prises à l'encontre de l'Iraq. La légère amélioration constatée dans le quotidien des Iraquiens suite à la mise en oeuvre de la résolution 986 (1995) du Conseil de sécurité a consisté seulement en une petite augmentation de deux kilogrammes de leurs rations mensuelles de riz et de farine. Je suis certain que, chacun, ici, reconnaîtra avec moi que cela ne peut résoudre les problèmes de pénurie en vivres et en médicaments en Iraq.

Les prétextes invoqués par l'Iran et la Turquie ne sont pas acceptables au regard des normes du droit international, notamment celle régissant l'inviolabilité de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Les représentants de l'Iran et de la Turquie ont prétendu que leurs forces militaires avaient attaqué en Iraq des bases abritant des opposants iraniens et turcs. Imaginons ce que serait le monde si chaque État Membre suivait cette logique perverse. Il serait alors soumis à la loi de la jungle. Je voudrais poser à l'Iran et à la Turquie la question suivante : conformément à la logique

qui est la leur, seraient-ils prêts à laisser l'aviation militaire iraquienne attaquer les opposants au Gouvernement iraquien protégés par les Gouvernements iranien et turc sur leurs propres territoires.

Je prie l'Assemblée de m'excuser d'être un peu long, mais j'ai un certain nombre de réponses à faire et je demande la parole pour une minute supplémentaire. La déclaration faite par le représentant de la Turquie, notamment, est fallacieuse. L'Iraq ne peut pas exercer sa souveraineté sur l'ensemble de son territoire, non par manque de moyens mais en raison des zones d'exclusion aérienne qui nous ont été imposées au nord et au sud de l'Iraq. La Turquie ferait mieux de s'abstenir de devenir le jouet des superpuissances ou de servir de base pour des troupes étrangères qui se livrent à des actes d'agression contre l'Iraq et son peuple en attendant que le Gouvernement central iraquien puisse recouvrer son autorité dans le nord pour assurer la restauration de la sécurité et de la stabilité le long des frontières entre l'Iraq et la Turquie.

M. Çelem (Turquie) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation n'a pas l'intention de s'engager dans un débat dénué de sens avec l'Iraq. La responsabilité première de chaque État est de protéger et de défendre la vie, les biens et le bien-être de ses citoyens. Cette notion est d'autant plus importante lorsque la menace vient d'un autre pays, que ce soit avec ou sans le consentement explicite de son gouvernement.

Nous n'avons nul besoin de rappeler à l'Assemblée que l'Iraq est la seule partie responsable de la situation peu enviable dans laquelle elle se trouve aujourd'hui. La Turquie n'est pas disposée à endosser les péchés des autres et, dans le cas présent, ceux de l'Iraq. Les conditions préalables permettant à l'Iraq d'exercer son autorité sur chaque pouce de son territoire sont clairement stipulées dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. La Turquie, tout comme les autres Membres de l'Organisation, a toujours encouragé l'Iraq à répondre aux attentes de la communauté mondiale afin d'assurer le retour à la normalité dans la région et dans nos relations bilatérales.

Pour terminer, je voudrais souligner une fois de plus, dans l'espoir que cela sera compris par nos amis irakiens, la détermination du Gouvernement turc de défendre l'inviolabilité de ses frontières et la sécurité de ses ressortissants. Mon gouvernement ne manquera pas de prendre toutes les mesures appropriées pour sauvegarder ses intérêts de sécurité légitimes et pour protéger son peuple contre le terrorisme.

M. Al-Otaibi (Koweït) (*interprétation de l'arabe*) : Je regrette d'avoir à prendre une nouvelle fois la parole dans l'exercice du droit de réponse, mais je me dois de répondre aux assertions de l'Iraq.

Tout d'abord, je voudrais confirmer une fois de plus notre engagement tel qu'exprimé par notre représentant permanent lors de notre première réponse. Le représentant de l'Iraq a prétendu que le Koweït exploitait la question des prisonniers et des détenus comme prétexte aux fins de prolonger le blocus contre l'Iraq. Nous rétorquerons à cela que la prolongation du blocus et sa levée n'est pas de notre ressort. Cette responsabilité incombe exclusivement au Conseil de sécurité.

Lorsqu'il prétend que l'Iraq est prêt à coopérer avec le Comité international de la Croix-Rouge, il ne s'agit là que d'une antienne entendue depuis des années sans que la situation ne bouge. Ma réponse se limite à la question des prisonniers.

M. Al-Hitti (Iraq) (*interprétation de l'arabe*) : Que l'Assemblée m'excuse, pour la seconde fois mais je me vois dans l'obligation de prendre la parole, mais je serai bref. Je voudrais simplement relever les dernières observations faites par le représentant de la Turquie, à savoir que les zones d'exclusion aérienne au nord et au sud de l'Iraq sont imposées en vertu de résolutions du Conseil de sécurité. Ce n'est pas le cas. Le fait d'imposer des zones d'exclusion aérienne en Iraq est une décision unilatérale de la part des seuls États-Unis et cette décision est contraire au droit

international et à la Charte des Nations Unies. Aucune résolution du Conseil de sécurité n'impose des zones d'exclusion aérienne à l'Iraq.

La séance est levée à 18 h 50.